Revue Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Avril 2024 - N°290



DOSSIERS

Eau Cancer Énergie & Europe

MOUVEMENTS

Nominations Missions Élections **VOUS ÊTES UNE**

ET VOUS AVEZ UN

*PROJET RÉVOLUTIONNAIRE

BÉNÉFICIEZ DU PLAN FRANCE 2030

Vous êtes un dirigeant de PME, vous voulez faire gagner votre entreprise et donner un temps d'avance à la France ?

Candidatez et déposez votre projet innovant. Votre CCI vous accompagne.





www.trombinoscope.com





Éditeu

François-Xavier d'Aillières fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay

ihay@trombinoscope.com

Sylvain Ragot

sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Stéphanie Fontaine

sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle Delphine Léguillon

dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement Jérôme Oysel

joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II et Revue : 445 €HT Tél. 03 27 56 38 57

trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 20.000 euros 922 389 929 RCS Nanterre TROMBIMEDIA Le Trombinoscope 5 rue d'Amboise 75002 Paris Tél.: 01 76 21 40 10 Dépôt légal à parution ISSN 2266 5587

Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

epuis la sécheresse de l'été 2022, la politique de l'eau a connu une résonance médiatique exceptionnelle et de fait un soutien politique inédit. Le 30 mars 2023, le Président de la République lançait le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de la ressource en eau.

Au bout d'un an, grâce à une mobilisation large de tous les acteurs, 100 % des 53 mesures du « plan eau » sont engagées et plus d'un quart finalisées. Ce bilan dynamique témoigne de notre volonté et de notre capacité collective à faire face aux défis de l'adaptation au changement climatique en tenant compte des attentes tant du monde économique, industriel comme agricole, que sociétales. Concrètement, cette première année de mise en œuvre a permis de décliner l'objectif de sobriété correspondant à une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030 avec une double logique territoriale et sectorielle. Chacune des 6 agences de l'eau a introduit et voté dans ses instances l'objectif de -10 % des prélèvements à l'échelle de son bassin. 55 sites industriels représentant 25 % de la consommation industrielle française sont entrés dans une démarche de réduction de leurs consommations et 42 ont déjà lancé leur plan de sobriété hydrique.

En complément des efforts de sobriété, l'ambition est d'améliorer la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour satisfaire les différents usages.

Les collectivités ont accéléré la résorption des fuites de leurs réseaux, en s'engageant dans des travaux, soutenus par les agences de l'eau et par la Banque des territoires dont les « Aquaprêts » ont atteint plus de 1.36 Milliards d'euros. L'acceptation et la mobilisation pour la réutilisation des eaux usées sont lancés, et devront dans une logique d'amélioration permettre de démultiplier les projets, dont 503 sont déjà en cours ou à l'étude. Autant d'exemples concrets de la réussite et de la dynamique de ce plan.

Aujourd'hui, seules 43 % des masses d'eau sont évaluées en bon état écologique. Les français expriment une préoccupation croissante légitime pour la qualité de leur eau. A cet égard ; le chantier de la protection des aires d'alimentation des captages pour garantir la santé humaine et celle des écosystèmes est prioritaire pour cette deuxième année qui s'ouvre. Ainsi que les travaux pour faire face à l'émergence ou l'accélération de la présence de nouveaux polluants tels que les PFAs (« polluants éternels »).



La gestion de la ressource en eau est la première pierre du chantier d'adaptation de notre pays aux conséquences du changement climatique. Elle est éminemment territoriale. Ainsi son succès dépendra certes d'une volonté et d'un appui national mais également et surtout du rassemblement de tous les acteurs pour agir en amont des crises et assurer un partage équitable de la ressource dans un dialogue territorial éclairé.

Célia de Lavergne

Directrice de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

MDINOSCODE

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR **QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI**

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
 - Présentation des dernières missions. commissions d'enquête et groupes de travail.





www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2024/2025 (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC

données France du site www.trombinoscope.com at TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * par	•
□ M. □ Mme. NOM / Prénom :	Je joins mon règlement par : ☐ Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
Entreprise ou Organisme :	Mandat
Adresse:	Paiement en ligne sécurié sur www.trombinoscope.com
Code Postal :	Je réglerai à réception de facture
Ville:	
Pays:	Date
Tél. :	
E-mail :	Signature

Avril 2024

Interview Antoine Pellion

Secrétaire général à la planification écologique « La planification écologique :

un programme de très grande ampleur »



6 Eau

7 L'eau, source de déséquilibres géopolitiques. La etitia SAINT-PAUL 8 Face au réchauffement climatique, une gestion globale de l'eau est nécessaire. Philippe LAURENT

10 Urgence climatique : la fin du mythe de l'eau abondante et quasi gratuite. Aurélie COLAS

11 Une loi pour adapter la politique de l'eau au changement climatique. Vincent DESCŒUR & Yannick HAURY

12 Préserver l'eau : une affaire aux multiples facettes. Anne-Cécile VIOLLAND

14 L'eau : un bien universel en péril. *Hubert OTT*

15 Confrontons-nous au défi de l' « Or Bleu » : Vers une gestion durable et responsable de l'eau. Rémy POINTEREAU

16 L'eau un bien commun. Marie-Claude VARAILLAS

17 Nous devons intégralement repenser notre gestion de l'eau, des nappes jusqu'au robinet. Catherine BELRHITI

18 Voici 5 bonnes raisons de dire non aux méga-bassines! Benoît BITEAU

19 Pour un nouveau contrat social sur l'eau. René PILATO

20 Pour un partage équilibré de la ressource en eau en France. Véronique ANDRIEUX



22 Cancer

23 Stratégie décennale de lutte contre les cancers : un impact direct et durable sur la santé des Français. Frédéric VALLETOUX

24 Faire du soutien à la recherche et à l'innovation une priorité politique. Philippe MOUILLER

25 Pour une politique publique encore plus ambitieuse. Florence LASSARADE

26 Renforcer la lutte contre le cancer : écouter, légiférer, agir ! Michel LAUZZANA

28 Des avancées majeures pour la thérapie anti-cancéreuse. Philippe BERTA

29 Il est nécessaire d'intensifier la culture du dépistage. Yannick NELIDER

30 Cancer: connaître son ennemi. Nadia SOLLOGOUB

31 Lutte contre le cancer : en attendant les politiques One Health. Anne SOUYRIS

32 Conjuguer forces et ambitions : un engagement public contre les cancers. Manuel RODRIGUES

33 Diagnostic précoce des cancers par Biopsie Liquide : une révolution en cours qui attend le réveil de l'Europe. Patrizia PATERLINI-BRÉCHOT

34 Energie & Europe 35 Le renouveau du nucléaire en Europe. *Joél BARRE*

36 La faillite de la politique énergétique de l'Union européenne et de la France. Marina MESURE

37 Une Europe de l'énergie pour une France durable. Henri ALFANDARI

38 Faire le Pacte vert européen par temps de crise. Camille DEFARD & Phuc-Vinh NGUYEN

39 « Unis dans la diversité », telle a toujours été la devise de l'UE, en particulier en matière énergétique. Sophie MÉRITET

40 Missions, Nominations, Élections

41 Gouvernement

46 Parlement

48 Corps d'État, AAI, CESE

49 Collectivités d'Outre-Mer, Commune, Intercommunalité, Préfectures de régions

50 Préfectures de départements

52Santé

53Affaires publiques

54 Autres Mouvements

ANTOINE PELLION

Secrétaire général à la planification écologique (SGPE)

« La planification écologique : un programme de très grande ampleur »

Guère connu du grand public, Antoine Pellion est à la tête du nouveau Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE) depuis l'été 2022. Ancien conseiller de Ségolène Royal, quand celle-ci était ministre de l'Environnement, puis d'Emmanuel Macron, à l'Elysée entre 2017 et 2019, il est chargé par ce dernier d'une mission stratégique : élaborer la trajectoire de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

ientôt 2 ans que vous avez été nommé à la tête du SGPE. En quoi consiste votre travail ?

Je suis à la tête d'une équipe, placée auprès du Premier ministre, avec une mission claire : définir une planification écologique pour que la France atteigne ses objectifs en matière de climat, de préservation de la biodiversité et de protection de nos ressources naturelles.

Elle dépasse la dimension environnementale, en incluant dès le début les questions économiques et industrielles. Quand on prévoit par exemple d'électrifier les véhicules, cela sous-entend une filière de production de véhicules électriques et de batteries. Pour autant, ce n'est pas une planification dirigiste. Nous ne nous substituons pas au marché, nous servons de guide, fixons un cap, et donnons de la visibilité aux acteurs.

Dans le cadre, vous avez notamment lancé des « COP territoriales ». Quels retours en avez-vous ?

Les territoires ne nous ont pas attendu pour agir : nous sommes partis de ce qui existait déjà, avec la volonté de s'assurer que les actions engagées sont à la bonne échelle pour parvenir à nos objectifs de baisse des émissions – soit réaliser en 10 ans, entre 2020 et 2030, ce qui a été effectué durant les 30 années précédentes. C'est une accélération très forte, d'où la mobilisation indispensable de tous les acteurs, y compris locaux.

Ces COP ont démarré mi-novembre 2023. La phase de diagnostic des actions engagées est en voie d'achèvement. La prochaine étape, c'est de discuter des nouvelles actions à mener pour accélérer le mouvement. D'ici l'été, on voudrait disposer de plans d'actions très concrets dans chaque territoire, avec à la clé des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

L'objectif, c'est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) jusqu'à la neutralité carbone, avec en point d'étape la baisse de 55 % de celles-ci d'ici 2030. Mais on en est encore très loin... Objectif toujours tenable, selon vous ?

Tout à fait! Et c'est l'une des leçons de nos premiers travaux : non seulement, la trajectoire est bonne, mais en plus le rythme s'est accéléré. D'environ 1% de baisse annuelle entre 2012 et 2017, nous sommes passés à 2-2,5 % de réduction par an lors du 1er quinquennat d'Emmanuel Macron, et à - 4,8 %, soit le double, en 2023! Ce qui reste à accomplir demeure un défi, mais ces bons résultats constituent un message d'optimisme, car ils signifient que nos efforts paient.

Où en serions-nous sans les hivers doux que l'on vient de connaître?

Soyons précis, avec l'exemple des bâtiments. Entre 2019 et 2022, les émissions ont baissé de 12 millions de tonnes de CO2. Or, les hivers doux (et la baisse des émissions liées au chauffage) ne comptent que pour 3 millions sur ces 12! Si les facteurs conjoncturels nous ont aidés, ils n'expliquent pas tout. Les trois quarts des réductions sont structurelles.

Ce n'est pourtant pas la musique que l'on retient. Comment l'expliquer?

Le constat de cette réussite est très récent, et nous avons besoin de recul pour partager ces bilans.

13 RER métropolitains, la fermeture des centrales à charbon ont entre autres été annoncés pour parvenir aux objectifs fixés. Où en sommes-nous sur ces sujets ?

Mis bout à bout, c'est bien l'ensemble de toutes ces mesures qui a permis cette accélération de la baisse de nos émissions. Une seule centrale à charbon – celle de Cordemais (Loire-Atlantique) – doit rester ouverte jusqu'en 2027, pour ne servir que de secours en cas de difficultés de production d'électricité.

Autre mesure déjà évoquée : l'électrification des véhicules particuliers, pour laquelle la trajectoire est bien plus rapide que prévue.

Concernant les services express métropolitains, les projets de territoire en train d'émerger dépassent le cadre du ferroviaire : il est question de lignes de car express, de pistes cyclables... Tous les moyens sont bons pour permettre de mieux relier le périurbain au centre des métropoles.

Il y a un secteur où l'on peine apparemment à réduire nos émissions, c'est le secteur agricole...

Bien avant la crise actuelle, la contribution du secteur agricole aux baisses d'émissions était attendue plus faible en proportion que dans d'autres secteurs. La transition agricole doit suivre la transition de nos consommations alimentaires, sinon on accroit les importations ce qui serait contreproductif. En outre, le stockage du carbone dans les sols représente une contribution « positive » de ce secteur, qu'il nous faut préserver.

Sur la question de l'élevage, pas de changement de cap?

Une baisse du cheptel français a déjà eu lieu. Ce que nous cherchons, comme je l'ai dit au Congrès national de la Fédération nationale bovine, c'est à le stabiliser. Le réduire nous conduirait à devoir importer de la viande, ce qui serait un contresens, et le

maintenir nous permet de conserver des surfaces de prairies pour capter du carbone.

Maintenant, si la France reste une grande puissance agricole, elle n'en demeure pas moins très exposée à l'impact du changement climatique. Les mesures de transition - planter

des haies, poser des couverts végétaux, faire évoluer les pratiques d'élevage... – sont autant d'outils qui peuvent permettre à la fois de réduire cet impact et d'améliorer la résilience des exploitations.

A Paris, comme à Bruxelles, il semble que l'heure soit aux concessions vis-à-vis des agriculteurs. Croyez-vous toujours à une écologie « accessible et juste » ?

Dans la crise agricole que nous vivons, il y a une crise des revenus, mais aussi une crise d'incohérences dans la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain. Il est bien normal, face à cela, d'être amené à rectifier la situation. L'un des exemples les plus éloquents est celui de l'obligation légale de débroussaillement au titre de la protection incendie, imposée aux agriculteurs, alors que dans le même temps il leur est interdit de débroussailler au titre de la protection des espèces... C'est kafkaïen! Il est bien normal sinon de laisser le temps à chacun de s'adapter à la transition. Donc, oui, l'écologie à la française « accessible et juste » est une réalité!

proposons une répartition juste et proportionnée des efforts demandés : la moitié doit être supportée par les entreprises, en

> particulier les plus puissantes et les plus émettrices ; 25 % des efforts reviennent aux pouvoirs publics - les collectivités locales et l'Etat - qui ont notamment les transports publics dans leurs compétences ; et seul le quart restant concerne les plus petites structures et les particuliers... Autant de conditions pour

une transition accessible et juste.

« Oui, l'écologie à la

française "accessible et

juste" est une réalité!»

Des tensions sont malgré tout palpables. Ne craignez-vous pas le retour d'un mouvement similaire à celui des Gilets jaunes ?

Si les tensions existent, c'est surtout parce que ces évolutions inquiètent, et qu'une partie des forces politiques s'en sert pour cliver. Dans les COP territoriales, il est frappant de constater qu'on est loin de ces polémiques. Sur le terrain, c'est la cohésion qui l'emporte autour d'actions concrètes et pragmatiques.

Ce qui s'est passé à Sainte-Soline montre qu'il existe parfois de vrais conflits sur le terrain aussi...

Gardons à l'esprit que cette transition représente un mouvement de très grande ampleur, avec en fonction des sujets, des plus et des moins, en matière d'émissions, à additionner. Faire le choix de réindustrialiser la France, c'est potentiellement accepter des émissions supplémentaires. Mais l'important c'est que ce surplus, dans le cadre de notre planification, soit compensé par un effort

plus important ailleurs. C'est un peu la même chose pour le stockage de l'eau : il y a un mouvement d'ensemble de baisse de la consommation d'eau, ce qui n'est pas contradictoire avec quelques stockages localisés, quand les études scientifiques nous confirment leur faisabilité.

Macron Emmanuel pas assez loin, ni surtout assez sur l'environnement. Comprenez-vous ces critiques? Au début du premier quinquennat du Président, le rythme de baisse des émissions n'a pas été aussi rapide qu'escompté. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs sanctionné le gouvernement car il n'avait pas réussi à tenir ses engagements. Mais ce contentieux est clos : nous avons rattrapé notre retard et le Conseil d'Etat en a pris acte. Ce revirement, nous le devons à cette planification écologique et aux moyens débloqués. Quelque 8

milliards d'euros supplémentaires

- sur les 10 initialement prévus – sont programmés pour 2024. C'est énorme !

Une percée des nationalistes est attendue aux prochaines élections européennes. Pensez-vous que ce soit un risque pour le Pacte Vert européen?

Ce combat des élections européennes est devant nous. Je n'ai pas de fatalisme par rapport à cela. Il est encore temps de réagir.

On vous décrit parfois comme un super ministre. Qu'en ditesvous ?

Ce n'est pas mon avis. Le choix du président a été de confier la planification écologique au Premier ministre, ce qui est en soi une évolution majeure. Au SGPE, nous représentons son équipe opérationnelle. Ce rôle de coordination est pour moi primordial et essentiel. C'est l'impact et les résultats qui comptent.



La France ne souhaite ni décroissance, ni réduction de l'élevage, mais bien une interdiction des véhicules thermiques... De quoi impacter les plus modestes.

Attention, l'interdiction ne porte que sur la vente des véhicules neufs et ne s'appliquera qu'à partir de 2035. Soyons concrets : on ne demande aucunement à ce que tous les Français optent vite pour une voiture électrique. Selon nos projections et pour atteindre nos objectifs de baisse d'émissions, seuls 15% des automobilistes devront être passés à l'électrique d'ici 2030.

Tout dépend des restrictions de circulation instaurées en villes. Paris prévoit bien de bannir diesel et essence...

Comme vous le notez, ce n'est en aucun cas une décision nationale. Sur le marché de l'occasion, on ne prévoit pas une disparition des véhicules thermiques avant au moins 2050. D'ici-là, on peut espérer que les technologies et les coûts évoluent. De façon générale, nous



EAU: QUANTITÉ ET QUALITÉ À PRÉSERVER, MÊME DANS L'HEXAGONE



Un an après l'annonce des 1 000 projets du Plan Eau d'Emmanuel Macron, afin d'atteindre un taux de 10 % d'eaux recyclées à la fin de la décennie, le bilan n'est pas des plus optimistes. Sur cet élément clé de cette nouvelle stratégie, beaucoup reste à faire.

En France, on estime qu'environ 33 milliards de m³ d'eau sont prélevés (hors hydroélectricité) chaque année. Ces prélèvements sont effectués à 80 % dans les eaux de surface (rivières, lacs...), 20 % dans les eaux souterraines, et servent principalement au refroidissement des centrales électriques (51 %), à l'alimentation des canaux de navigation (16 %), à la production d'eau potable (16 %), à l'agriculture (9 %), puis aux autres activités (8 %), dont l'industrie.

Maintenant si l'on s'intéresse à la consommation nette, soit aux volumes d'eau prélevés et non restitués aux milieux aquatiques, à la suite de leur évaporation ou leur incorporation dans le sol, les plantes ou les produits, cette hiérarchie est bousculée. Selon les données et statistiques officielles, l'agriculture est alors la première activité consommatrice avec 58 % du total, devant l'approvisionnement en eau potable (26 %), le refroidissement des centrales (12 %), les usages industriels et autres (4 %)... D'où la promotion des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

Une certitude : les préoccupations concernant l'eau sont croissantes, dans le monde comme en France, où les épisodes de sécheresse, pas seulement en été, s'intensifient et où les territoires impactés s'étendent. Conclusion : mieux gérer les ressources en eau est devenu une nécessité. Il s'agit certes d'établir des mesures de régulation entre les différents usages, ce qui est loin d'être une sinécure – on l'a notamment constaté avec la guerre de l'eau provoquée par les méga-bassines de Sainte-Soline (79). Mais il s'agit aussi de préservation : faire en sorte de ne pas gâcher ni de souiller. La pollution de l'eau par les pesticides, les nitrates, les plastiques, les substances pharmaceutiques... Tout ceci est aussi devenu un sujet. Nul doute, avec le changement climatique, l'eau est un bien de plus en plus précieux.

Stéphanie Fontaine

L'EAU, SOURCE DE DÉSÉQUILIBRES GÉOPOLITIQUES

Laetitia SAINT-PAUL

- Députée Renaissance de Maine-et-Loire
- ► Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Présidente du groupe d'études Eau et biodiversité



essource vitale s'il en est, l'eau est précieuse mais pour autant insuffisamment préservée. Insuffisamment préservée au même titre que la biodiversité n'est par ailleurs protégée : Eau et Biodiversité, deux préoccupations majeures pour l'avenir et objets du Groupe d'Études éponyme à l'Assemblée nationale, que je préside depuis décembre 2022. Membre de la Commission des Affaires étrangères, les enjeux internationaux guident ma réflexion politique en m'incitant à globaliser à l'échelle mondiale les problématiques telles que celles induites par la raréfaction de l'eau ou le déclin de la biodiversité, et à analyser ces dernières au prisme des activités illégales. Quelles sont les conséquences de la criminalité sur la préservation de l'eau, la protection de la biodiversité? Comment y remédier pour concourir à l'inversion des tendances d'appauvrissement, tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif, des ressources naturelles que constituent l'eau et la biodiversité?

Pour poursuivre le parallèle entre ces deux objets d'études qui guident une partie de mes travaux : le trafic international d'espèces sauvages (animales et végétales) est considéré comme la troisième plus grande catégorie de commerce illégal et est aujourd'hui l'une des causes majeures de la chute de la biodiversité (-50 % sur les 50 dernières années), après la destruction des habitats naturels et le changement climatique. Un trafic qui, en outre, alimente donc souvent les réseaux criminels, nourrit la corruption dans les pays

exportateurs et a de lourdes conséquences en termes de sécurité. C'est en ce sens que j'ai déposé la proposition de loi n°190 modifiant certaines règles relatives au transport aérien international pour limiter le trafic d'espèces sauvages (https://www.assembleenationale.fr/dyn/16/textes/l16b0190_proposition-loi). Mener des politiques de lutte contre la criminalité revêt un aspect stratégique : ce sujet a par exemple dernièrement pu être évoqué avec M. Sidi Tiémoko Touré, ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, lors d'une rencontre organisée à l'Assemblée nationale dans le cadre du Groupe d'Études Eau et Biodiversité. Cet échange a notamment été propice aux discussions relatives à l'accessibilité à l'eau potable, rendue compliquée dans certaines zones de ce pays du fait de l'orpaillage illégal : pratique à laquelle la France est également confrontée dans son territoire ultramarin de Guyane où les gisements aurifères attirent les convoitises, maltraitent la nature environnante et par voie de conséquence la population. Outre les effets dévastateurs de cette activité sur les forêts, évoquons les répercussions de l'usage du

« Les activités de criminalité impactent (...) indéniablement la ressource en eau et souvent conjointement aux enjeux de biodiversité »

mercure sur les cours d'eau : mercure systématiquement et massivement employé pour séparer l'or du minerai (en moyenne 1,3 kg de mercure utilisé pour récupérer 1 kg d'or) et qui invariablement contamine les milieux aquatiques rendant l'eau impropre à la consommation et de fait générant des conflits relatifs à son usage. Sans compter que cette exploitation aurifère clandestine concourt elle aussi, par voie de conséquence, au développement de réseaux de trafics.

Les activités de criminalité impactent donc indéniablement la ressource en eau et souvent conjointement aux enjeux de biodiversité, tel qu'ici indiqué. ●



FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU EST NÉCESSAIRE

Philippe LAURENT

- ►Maire de Sceaux
- ▶ Président de la Fédération des élus des entreprises publiques locales (FedEpl)



a prise de conscience est désormais largement partagée: l'eau n'est pas une marchandise mais une ressource vitale, et de plus en plus une denrée rare. Elle est au cœur des politiques européennes,

L'ensemble des parties prenantes -élus locaux, opérateurs, usagers - doit en tenir compte dès lors qu'il s'agit de réfléchir à l'évolution des politiques publiques de l'eau et aux

projets de développement dans les territoires.

nationales et locales.

« Présidées par les élus locaux, les Epl d'eau potable et d'assainissement assurent la maîtrise publique du service. »

Rennais à Rennes ou de la Semerap dans le Puy-de-Dôme.

Au-delà du petit cycle de l'eau, les Epl d'eau brute s'engagent depuis les années 1950 à un partage équitable entre tous les usages – eau

inscrits dans cette démarche, à l'instar de la Spl Eau du Bassin

les années 1950 à un partage équitable entre tous les usages – eau potable, biodiversité, agriculture, industrie, tourisme etc.- dans des régions marquées par une forte tension sur la ressource et soumises aux événements extrêmes liés au changement climatique. C'est le cas de la Compagnie d'aménagement des côteaux de Gascogne (CACG), de la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc (BRL) dans la région Occitanie, de la Société du Canal de Provence en Région Sud, ainsi que de la SAPHIR à La Réunion. Ces Epl ont développé une solide expérience et acquis un véritable savoir-faire : elles travaillent en particulier avec les agriculteurs pour réduire leur consommation en eau et optimiser l'irrigation agricole. Ces sociétés d'aménagement régional sont un modèle qui fonctionne et qui ne doit pas se limiter à ces territoires. C'est maintenant qu'il faut agir car elles impliquent des investissements

structurants qui s'inscrivent dans une temporalité longue, comme la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) a pu le rappeler auprès de l'Assemblée nationale ces derniers mois

Les Entreprises publiques locales (Epl) : une réponse pour une gestion locale et durable de la ressource

Face à un tel défi, les collectivités territoriales disposent d'une palette de solutions efficaces, et font confiance à la cinquantaine de Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à Opération unique (SemOp). Ces dernières sont en charge du traitement et de la distribution de l'eau, ainsi que de sa gestion globale et de ses différents usages, en métropole comme dans les territoires ultramarins.

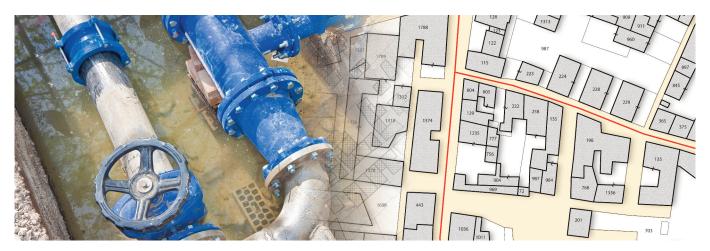
Présidées par les élus locaux, les Epl d'eau potable et d'assainissement assurent la maîtrise publique du service. En participant au conseil d'administration de ces structures, les collectivités territoriales sont associées aux choix stratégiques pour améliorer l'efficacité des réseaux et garantir des économies pérennes d'eau. Plusieurs territoires, dont des métropoles, sont

Les Epl pour une politique de l'eau décloisonnée

Aujourd'hui, les enjeux de gestion durable de l'eau dépassent ces seules Epl. La croissance des intercommunalités et en particulier des zones urbaines denses, d'autant plus dans le contexte de mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN), pose l'exigence de la sobriété et de la sécurisation de l'accès à l'eau.

Ainsi, les 300 Sem, Spl et SemOp d'aménagement qui viabilisent les terrains et installent des conduites d'eau potable, se questionnent sur l'optimisation des ressources disponibles pour les utilisateurs de ces nouvelles constructions (logements, équipements publics ou privés etc.).

Les aménageurs publics s'engagent toujours plus dans une perspective de gestion intégrée de la ressource eau. Plusieurs opérations visant à récupérer l'eau de pluie, désimperméabiliser les sols, favoriser les ilots de fraîcheur en témoignent. Face au réchauffement climatique, l'eau modèle à sa manière la ville de demain et l'économie mixte locale participe à sa construction.











edf.fr/solutionshabitat

URGENCE CLIMATIQUE: LA FIN DU MYTHE DE L'EAU ABONDANTE ET QUASI GRATUITE

Aurélie COLAS

Déléguée générale de la Fédération professionnelle des entreprises de l'Eau (FP2E)



e n'est plus une menace hypothétique : en France, les effets du changement climatique sont tangibles. Sécheresses, incendies et précipitations abondantes conduisent nos concitoyens à faire l'expérience du

changement climatique et de ses conséquences sur la ressource en eau. Un sujet de préoccupation

doublé d'interrogations croissantes sur la qualité de l'eau dans leur territoire.

En situation de crise, ils se tournent vers leurs élus : « *Que comptez-vous faire?* ». En France, on a longtemps demandé en priorité aux élus que l'eau ne coûte pas cher. Le prix de l'eau se situe dans la moyenne basse européenne et

représente 1 % du budget des ménages – à comparer aux factures de téléphonie (2 %) ou de chauffage (4 %). Pourtant, les retards d'investissements étaient importants dans de nombreux territoires, creusant l'écart avec les collectivités engagées dans une trajectoire de performance.

Les feux sont passés au rouge sous l'effet de l'urgence climatique : 3 à 5 milliards d'euros supplémentaires par an seront nécessaires pour adapter les services publics d'eau au changement climatique. Une marche haute à monter puisque l'effort revient presque à doubler les montants investis aujourd'hui.

Quelles sont ces dépenses supplémentaires qu'il faut financer sans délais? La lutte contre les fuites, pour éviter que des millions de mètres cubes d'eau potable, payés par les usagers, ne soient distribués. La mise aux normes des usines de traitement pour abattre les polluants chimiques. Le développement de la réutilisation des eaux usées traitées afin d'en finir avec le recours à l'eau potable pour nettoyer les rues ou arroser les stades! La généralisation des compteurs d'eau, pour permettre aux usagers de maîtriser leur consommation et aux collectivités d'adapter la tarification. La montée en puissance des interconnexions, pour éviter les ruptures d'approvisionnement de l'été 2022.

La facture d'eau doit refléter le coût réel et la valeur d'un service qui s'adapte au changement climatique

Dès lors, comment financer ces investis-

sements avec un prix de l'eau déjà en-deçà des besoins? A cette équation complexe s'ajoute un facteur supplémentaire : les services d'eau sont largement financés par les volumes d'eau consommés. La sobriété, c'est-à-dire la baisse des consommations d'eau potable, a pour contrepartie de priver les services publics d'eau d'importants volumes de recettes.

S'il n'est pas question de revenir sur l'objectif, indiscutable pour préserver la ressource, l'effet ciseau induit par des recettes en baisse et des investissements en hausse conduit à interroger la pérennité du modèle économique des services d'eau. L'eau potable quasi gratuite, dont la ressource était abondante et dont on ne voyait pas la nécessité de se priver, est devenue rare. Le service public d'eau, quant à lui, s'affirme comme un acteur central de l'adaptation des territoires au changement climatique puisque l'attractivité économique et l'offre touristique dépendent largement de la continuité d'accès à l'eau.

Dans ce contexte, le statut quo n'est pas envisageable : il faut repenser le financement de l'eau, avec les collectivités et les

usagers, donner plus de liberté aux élus pour piocher dans la boîte à outils des solutions leur permettant de financer les investissements. Interroger le prix de l'abonnement qui donne accès au service

« 3 à 5 milliards d'euros supplémentaires par an seront nécessaires pour adapter les services publics d'eau au changement

d'eau, encourager la prime à la performance pour préserver la ressource, lutter contre les impayés qui grèvent les budgets, simplifier la vie des élus qui veulent expérimenter des solutions sur leur territoire. C'est à cette condition que l'on pourra adapter les services d'eau au changement climatique et exercer efficacement cette mission de service public plus que jamais essentielle.



UNE LOI POUR ADAPTER LA POLITIQUE DE L'EAU AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vincent DESCŒUR

- ▶Député LR du Cantal
- ► Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ► Membre du groupe d'études Eau et biodiversité



Yannick HAURY

- Député Renaissance de la Loire-Atlantique
- ► Membre du groupe d'études Eau et biodiversité
- ► Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



a ressource en eau est mise en péril par le changement climatique et, si nous n'adaptons pas rapidement la politique de l'eau, les conséquences pour notre économie et notre qualité de vie pourraient être dramatiques : c'est le constat qui ressort du rapport que nous avons présenté en janvier 2024 devant la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

En France métropolitaine, la quantité d'eau renouvelable disponible pour la consommation humaine a baissé de 14 % entre les périodes

1990-2001 et 2002-2018, passant de 229 à 197 milliards de mètres-cubes par an, toutes les études prospectives laissent à penser que ce phénomène ira en s'aggravant dans les décennies à venir. Selon l'étude Explore 2010 du Bureau de Recherches Géologiques et Minières précipitations (BRGM), les pourraient diminuer de 16 à 23 %

« une grande loi sur l'eau qui permette d'agir sur plusieurs fronts est nécessaire »

d'ici 2050, le débit moyen annuel des cours d'eau de 10 à 40 % et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25 %.

Nous mesurons d'ores et déjà les effets de ces évolutions : plus de 110 bassins versants connaissent des tensions structurelles, les ruptures d'approvisionnement se font plus nombreuses et plus fréquentes, les conflits d'usages se multiplient, la raréfaction de l'eau potable menace les activités humaines, qu'il s'agisse des

besoins en eau potable pour la population ou de

ceux des acteurs économiques.

Pour y faire face, une grande loi sur l'eau qui permette d'agir sur plusieurs fronts est nécessaire afin de mieux mesurer la ressource en eau, de réduire les consommations, de préserver la ressource, de développer le stockage de l'eau et la réutilisation des eaux usées et non conventionnelles, de lutter contre les pollutions, d'améliorer la gouvernance et le financement de la politique de l'eau.

C'est ainsi que nous proposons la mise en place d'aides financières de l'Etat, sur le modèle des primes à la rénovation énergétique, pour généraliser l'installation de compteurs d'eau intelligents et de matériel hydro-économe. Dans le but de favoriser la sobriété hydrique, il importe d'encourager les collectivités à mettre en place une tarification progressive, voire une tarification saisonnière, là où il y a un risque de pénurie d'eau en période estivale.

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes - sécheresses d'un côté, précipitations excessives et inondations de l'autre -, notre rapport met en évidence la nécessité d'encourager la sobriété hydrique en fixant dans la loi un objectif de réduction de 10 % des prélèvements. Nous préconisons le stockage de l'eau, en favorisant une utilisation multiusage des installations de stockage pour l'irrigation agricole mais aussi l'alimentation en eau potable, le soutien à l'étiage, voire la recharge artificielle des nappes. Cet enjeu de stockage est essentiel pour atteindre notre objectif de souveraineté alimentaire inscrit dans la loi de programmation agricole.

> En matière de gouvernance, nous proposons de déroger au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI prévus par la loi NOTRe, par exemple dans les territoires de montagne, lorsque des syndicats intercommunaux ou départementaux performants fonctionnent ou pourraient être créés.

> En matière de financements, enfin, notre rapport préconise entre autres de supprimer la TVA sur l'eau et l'assainissement qui est contraire au principe de

« l'eau paye l'eau ». Plus largement, de nouveaux moyens sont nécessaires pour faire face au mur d'investissements auquel sont confrontées les collectivités locales pour la protection de la ressource, la rénovation des réseaux et le traitement des pollutions émergentes comme existantes. C'est la condition indispensable pour répondre aux enjeux d'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique.



PRÉSERVER L'EAU : UNE AFFAIRE AUX MULTIPLES FACETTES

Anne-Cécile VIOLLAND

- Députée Horizons et App. de la Haute-Savoie
- Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ► Membre du Conseil supérieur de l'énergie
- ► Vice-présidente du groupe d'études Eau et biodiversité
- Co-présidente de la mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique



'eau, cette ressource vitale, est au cœur de nos vies et elle doit être au cœur de nos préoccupations les plus urgentes. Les activités humaines et les conséquences aggravantes du changement climatique sur la ressource en eau, qu'il s'agisse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes, de la dégradation du cycle naturel ou encore des risques pour la qualité de l'eau nous confrontent chaque jour à la nécessité de repenser notre rapport à l'eau.

Les chiffres montrent une prédominance de l'agriculture dans la consommation d'eau, soulignant l'importance de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans ce secteur. La préservation de l'eau devient désormais une charge qui nous incombe tous, nécessitant la mise en place de mesures de régulation entre les différents usages et la promotion de pratiques durables.

« Il n'y a pas de solution unique (...), mais plutôt un bouquet de solutions. »

Députée d'un territoire haut-savoyard où l'eau est omniprésente sous toutes ses formes et entretenant la cruelle illusion de son immuable stabilité, je me suis naturellement engagée aux côtés de mes collègues Yannick Haury, Vincent Descoeur et David Taupiac pour la mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défic limatique. Un but : mieux comprendre les opportunités pour accompagner les besoins en eau de chacun vers une plus grande sobriété et vers une plus grande résilience structurelle, adaptée aux réalités locales.

Grâce à l'audition de près de 70 personnes et organismes, notre rapport met en exergue plus de 80 propositions envisageant une approche plus responsable et plus durable. Il n'y a pas de solution unique dans ce domaine, mais plutôt un bouquet de solutions. Ces solutions touchent à la gouvernance, au financement du petit comme du grand cycle, à la prévention des pollutions que le changement climatique vient aggraver ou encore à l'adaptation aux risques. Il devient ainsi crucial de conditionner tout projet d'aménagement à une évaluation rigoureuse de son impact sur les ressources en eau.

Par ailleurs, notre rapport met en avant la polyvalence du stockage de l'eau. En effet, en favorisant le stockage multi-usage, nous ouvrons la voie à une gestion plus souple et plus efficace de l'eau, capable de répondre à différents besoins : agricoles, domestiques, ou encore de maintien des niveaux d'eau pendant les périodes de sécheresse mais aussi de précipitations accrues.

De plus, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent une gouvernance à la fois forte et flexible. Pour cela, il apparaît nécessaire de promouvoir la mise en place de cadres réglementaires pour mettre en œuvre des solutions adaptatives et préventives en complément du plan Eau annoncé par la Président de la République en avril 2023.

Enfin, il est impératif d'assurer un financement adéquat et équitable des politiques de l'eau. Le principe de "l'eau paie l'eau", soutient que les coûts liés à la gestion de l'eau devraient être couverts par les revenus générés à travers son utilisation. Cela permettra de garantir les investissements nécessaires à la modernisation de nos infrastructures hydrauliques et à la conservation des ressources en eau pour les générations futures.

La préservation de la ressource en eau est un combat essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux des générations actuelles et futures. Il s'agit de repenser la politique de l'eau sous un prisme nouveau, celui de la restauration du cycle naturel, de la sobriété, de l'optimisation de la ressource et de la hiérarchie des usages, donc d'un changement des comportements. Ensemble, mobilisons-nous pour une gestion durable de cette ressource. L'eau est un bien commun, sa préservation est l'affaire de tous.



Pourquoi les citoyens sont en droit d'exiger une eau potable de la meilleure qualité possible ?



La galerie membranaire de l'usine de production d'eau potable du SEDIF à Méry-sur-Oise.

amais les Français n'auront autant parlé de leur santé. Jamais la sécurité sanitaire n'aura occupé le devant de la scène politique et médiatique à ce point. L'an dernier, plus de 15 000 articles ont été consacrés à la qualité de l'eau dans la presse nationale.

En distribuant l'eau du service public, celle dont chacun dispose à son robinet, notamment pour la boire, nous avons bien entre les mains la responsabilité de la santé des habitants.

Cette eau doit à tout moment être conforme aux normes et consommée par tous, y compris les plus fragiles. C'est pourquoi le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), plus grand service public d'eau potable de France et d'Europe, a toujours mis les moyens pour assurer cette qualité sanitaire qui est au cœur de notre mission.

Soyons aujourd'hui et demain encore plus exigeant pour nos citoyens.

Face à des risques qui évoluent, des

polluants émergents et des études qui nous alertent, nos traitements doivent être adaptés, renforcés, modernisés. Depuis sa création en 1923, le SEDIF a toujours eu cette culture de l'innovation et du temps d'avance.

Dans le cadre du nouveau contrat de concession signé le 16 mars 2024, nous généraliserons la technologie membranaire haute performance au sein de nos trois usines principales de production d'eau potable à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis) et Méry-sur-Oise (Val-d'Oise). Pour mémoire, ce site est déjà équipé depuis 25 ans de membranes de nanofiltration qui ont largement fait leurs preuves.

Concrètement, ce projet consiste à renforcer nos filières existantes en nous permettant d'éliminer de l'eau du robinet ces substances que le Code de la santé publique intégrera bientôt : résidus de médicaments, perturbateurs endocriniens, métabolites de pesticides, polluants éternels (PFAS)...

Cet investissement très important, historique par son ampleur, permettra aussi de délivrer une eau moins calcaire.

La distribution d'une eau douce au robinet entrainera automatiquement des économies à la clé pour les ménages, en produits d'entretien et en frais de chauffage de l'eau. Enfin, il sera également possible, à terme, d'aller vers la distribution d'une eau sans chlore.

En équipant ses usines qui puisent leur ressource dans la Seine, la Marne et l'Oise, sujettes aux pollutions diffuses ou accidentelles (phénomènes météorologiques, épandages agricoles, rejets industriels et domestiques...), le SEDIF agira en pionnier en France.

Plus que jamais, nous nous engageons pour la qualité et la sécurité de ses usagers, car le modèle de l'eau de robinet est le seul local et résolument durable!



André SANTINI

Président du SEDIF, Ancien Ministre, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Vice-président de la Métropole du Grand Paris



L'EAU : UN BIEN UNIVERSEL EN PÉRIL

Hubert OTT

- ►Député Démocrate (Modem et indép.) du Haut-Rhin
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Coprésident du groupe d'études Espaces naturels protégés
- ►Vice-président du groupe d'études Eau et biodiversité



'eau constitue le fondement même de notre existence : en effet, tout être vivant, de l'organisme le plus minuscule à l'être humain, est majoritairement composé d'eau. Cette réalité fondamentale souligne l'importance cruciale de l'eau, tout simplement source de vie. Un monde privé d'eau est un monde hostile à toute forme de vie.

Notre monde actuel est confronté à deux défis majeurs, accentués par le dérèglement climatique en ce qui concerne l'eau : la qualité et la quantité disponibles.

Les activités humaines ont engendré une pollution généralisée, diffuse, perturbant gravement le cycle de l'eau. L'eau ainsi souillée par diverses activités humaines, représente une menace pour la santé et l'équilibre écologique. La dépollution de l'eau s'avère souvent hors de prix, très difficile voire impossible à réaliser. Il y a donc urgence à limiter, à contrôler toute pollution à la source. L'enjeu est crucial et doit nous rappeler que la meilleure manière de dépolluer reste de ne pas polluer.

A ce problème qualitatif, s'ajoute désormais la question quantitative. Le défi du changement climatique menace l'approvisionnement en eau, mettant en lumière la disponibilité future de cette ressource vitale. Face à cette réalité, il est impératif

de mettre en œuvre des politiques d'économie de l'eau, en évaluant systématiquement la consommation en eau de nos activités. Économiser l'eau devient une nécessité absolue, qui concerne les efforts de tous, à toutes les échelles.

Ces deux enjeux de qualité et de quantité de l'eau nous rappellent les mécanismes essentiels du grand cycle de l'eau. Nos activités doivent impérativement

respecter le principe fondamental du cycle de l'eau. Ce dernier garantit un équilibre environnemental unique en circulant à travers les différents compartiments planétaires qui font la

biosphère. Cependant, cette circulation indispensable pour assurer la vie, rend également l'eau vulnérable à la contamination. Et lorsque le cycle de l'eau est perturbé, comme c'est le cas dans nos villes sur-bétonnisées où le ruissellement court-circuite la recharge des nappes phréatiques, la quantité de l'eau qui devrait participer à ce grand cycle est donc déviée. Ainsi, la protection de l'eau consiste à préserver la qualité, la quantité, mais aussi son cycle naturel.

Il est désormais crucial de reconnaître la dimension absolue de l'eau. Bien au-delà de son utilité économique, l'eau est indispensable à la moindre forme de vie. Cette reconnaissance de la valeur de l'eau doit guider toutes les politiques publiques, seule manière de préserver les générations futures et la nature.

Cette nécessité est si profonde que des initiatives qui transcendent les clivages politiques émergent, telles que la Proposition de loi constitutionnelle (PPLC) impulsée par le député Gabriel Amard et dont je suis cosignataire, visant à garantir un accès universel à l'eau potable.

« la meilleure manière de dépolluer reste de ne pas polluer. »

Cette proposition de loi issue d'une réflexion transpartisane vise à transposer la résolution 64/292 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010 qui « reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ». L'intégration de cette mesure dans la constitution serait un pas nécessaire vers la reconnaissance de l'eau comme un bien universel, essentiel à l'intérêt supérieur de l'humanité, transcendant les clivages partisans.

La préservation de l'eau est une responsabilité collective et un impératif moral. En reconnaissant l'eau comme un bien universel, en limitant la pollution et en promouvant une utilisation responsable, nous pouvons garantir l'accessibilité et la qualité de cette ressource vitale pour les générations à venir. ●



CONFRONTONS-NOUS AU DÉFI DE L' « OR BLEU » : VERS UNE GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE L'EAU

Rémy POINTEREAU

Sénateur LR du Cher
Vice-président de la
commission de
l'Aménagement du
territoire et du
Développement durable

► 1er vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



a sécheresse qui a sévi durant l'été 2022 a mis en lumière la question cruciale de la disponibilité de la ressource en eau. Dans un contexte où l'éco-anxiété gagne du terrain, ce sujet est souvent abordé de manière idéologique, parfois dépourvue de fondements scientifiques solides.

En ma qualité de président de la mission d'information du Sénat sur la gestion durable de l'eau, j'ai eu l'occasion de travailler étroitement avec notre rapporteur, le sénateur socialiste de Gironde Hervé Gillé. Notre objectif premier a été d'établir un état des lieux objectif de la situation de la ressource en eau en

France. Forts de cette analyse, nous avons cherché à formuler des propositions concrètes visant à améliorer nos politiques publiques dans ce domaine crucial. Ce travail, mené entre février et juillet 2023, s'est déroulé dans un esprit transpartisan, en tenant compte

« bien que la France bénéficie de précipitations abondantes, la ressource en eau renouvelable a enregistré une baisse significative de 14 % depuis les années 1990. »

des différentes sensibilités politiques et en valorisant le consensus autour des enjeux communs.

Dans ce cadre, il nous a semblé important d'éviter deux écueils majeurs. Le premier est celui du déni de réalité quant à l'impact déjà perceptible du changement climatique sur le cycle de l'eau. En effet, bien que la France bénéficie de précipitations abondantes, la ressource en eau renouvelable a enregistré une baisse significative de 14 % depuis les années 1990. Certaines régions du pays, telles que les Pyrénées-Orientales, font face à une sécheresse prolongée, illustrant la nécessité impérieuse d'adapter nos politiques à cette nouvelle réalité climatique.

Le deuxième écueil est celui d'une remise en question systématique des acquis de notre politique de l'eau. Depuis l'adoption de la loi de 1964, la France dispose d'un cadre réglementaire solide et performant pour la gestion de l'eau, reposant sur les bassins hydrographiques et les Agences de l'eau. Cette approche, novatrice à l'époque, a su évoluer pour intégrer les enjeux environnementaux et répondre aux défis contemporains. Bien que des améliorations soient nécessaires, il importe de reconnaître la valeur de ces acquis

et de capitaliser sur cette expérience pour orienter nos actions futures.

Les collectivités territoriales jouent un rôle central dans la gestion de

l'eau, notamment en ce qui concerne la distribution d'eau potable et l'assainissement. Cependant, des efforts supplémentaires sont indispensables pour réduire les fuites dans les réseaux et renforcer la résilience face aux crises hydriques. Les initiatives visant à

promouvoir une utilisation plus efficace de la ressource en eau et à prévenir les gaspillages doivent être encouragées et soutenues.

Enfin, l'agriculture, qui représente une part importante de la consommation d'eau, ne doit pas être la grande sacrifiée des futures orientations de la politique de l'eau. Les agriculteurs adoptent déjà des pratiques plus économes et s'adaptent aux changements climatiques. Toutefois, des investissements supplémentaires dans des infrastructures de stockage d'eau et des systèmes d'irrigation plus efficaces peuvent contribuer à garantir une utilisation durable de la ressource.

En conclusion, la gestion durable de l'eau constitue un défi majeur pour notre société, exigeant une approche globale et concertée. Les solutions doivent être élaborées en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, en tenant compte des spécificités régionales et des enjeux environnementaux. Seule une action coordonnée et résolue permettra de préserver notre précieux "or bleu" pour les générations futures.



L'EAU UN BIEN COMMUN

Marie-Claude VARAILLAS

- Sénatrice CRCE-Kanaky de la Dordogne
- Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ➤ Vice-Présidente de la mission d'information sur le thème : «gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement »



essource stratégique et écologique majeure, la question du partage de l'or bleu considéré comme une problématique lointaine, s'invite durablement dans notre pays. Dans certains territoires l'approvisionnement en eau potable est menacé, dans d'autres, l'eau des lacs, fleuves et rivières déterminante pour l'agriculture est devenue un enjeu crucial.

Or, afin d'éviter « une guerre de l'eau », nous devons répondre à plusieurs impératifs à commencer par la reconnaissance qu'il y a un besoin de changement et que la temporisation ou le statu quo ne

« L'État doit reprendre le rôle qui doit être le sien en matière de planification de la gestion du grand cycle de l'eau. »

sont pas une solution. Il nous faut à la fois accélérer la transition agro-écologique et renforcer la ressource en eau ce qui nous oblige à penser cette ressource comme un bien commun impliquant une gestion publique, des arbitrages démocratiques fondés sur la raison scientifique en vue d'un partage juste et équilibré, dépassant « le

simple pour ou contre les mégabassines » ou l'analyse purement économique.

Le changement climatique présent et futur nous impose de changer avec lui et nous contraint à repenser nos politiques publiques en la matière, dans tous ces aspects: préservation, qualité, partage.

La préservation de cette ressource se décline en plusieurs volets :

- La maîtrise des consommations qui passe par une transformation en profondeur de nos modèles agricoles et la construction des échanges qui en découlent.
- Le financement des investissements nécessaires au renouvellement rapide des réseaux et captages d'eau des collectivités gestionnaires,

bien au-delà des moyens déjà consentis. Les agences de l'eau ne doivent pas voir leurs ressources détournées.

La qualité. Il nous faut aussi aborder l'eau dans ses relations avec les sols. L'agriculture de conservation des sols doit devenir une réalité et faire partie intégrante d'une politique globale de l'eau, afin d'augmenter la réserve utile en eau.

Le partage. L'adaptation de notre agriculture au changement climatique appelle une planification au service de la transformation agroécologique. Des aides massives doivent accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans la transformation de leurs exploitations vers des productions moins gourmandes en eau et des productions qui renforcent notre souveraineté alimentaire.

Il nous faut aussi comme cela a été rappelé par de nombreux acteurs une vision de long terme et une continuité dans l'action publique qui doit prendre en compte la diversité des territoires. Pour ce faire, l'Etat ne peut se contenter de rester dans une position d'observateur, à l'écart des grandes orientations qui s'imposent et des actions conduites à l'échelle locale. Ainsi par exemple en matière de stockage de la ressource, l'action de l'État doit porter prioritairement sur l'optimisation et la coordination de la gestion des nombreux ouvrages existants mais aussi sur l'évaluation de l'intérêt et de la faisabilité de grands projets de réservoirs complémentaires, à l'image des projets d'aménagement conduits dans les années 1970 et 1980 dans le bassin de la Seine ou de la Loire. Il nous faut renouer avec une véritable politique d'aménagement du territoire.

Les conflits portant actuellement sur la création de centaines de bassines à l'échelle nationale sont symptomatiques de cet abandon. Ces ouvrages, portés directement par des exploitants ou groupements d'exploitants agricoles, révèlent le glissement opéré vers une gestion privée voir individualisée de la ressource en eau, et des risques d'accaparement progressif d'une ressource qui est pourtant un bien commun.

L'État doit reprendre le rôle qui doit être le sien en matière de planification de la gestion du grand cycle de l'eau. Seule cette voie permettra de retrouver de la cohérence et de la sérénité sur ce difficile dossier du partage équitable de l'eau.



NOUS DEVONS INTÉGRALEMENT REPENSER NOTRE GESTION DE L'EAU, DES NAPPES JUSQU'AU ROBINET

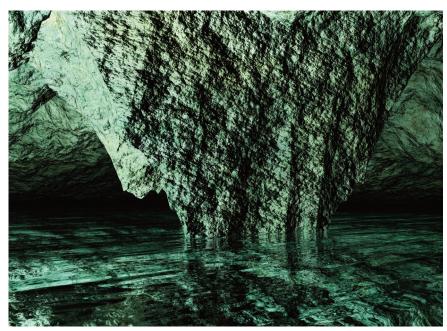
Catherine BELRHITI

➤ Sénatrice LR de la Moselle
➤ Membre de la commission
de la Culture, de
l'Éducation et de la
Communication



elon le Bureau des recherches géologiques et minières, 80 % des nappes phréatiques du pays présentaient un niveau « modérément bas à très bas » à la fin du mois de mars 2023.

Un an plus tard, grâce à un hiver particulièrement pluvieux, la plupart de nos nappes se sont rechargées, avec près de 58 % des nappes phréatiques du territoire à un niveau « modérément haut » début mars 2024.



Cette embellie ne doit cependant pas faire disparaître la question fondamentale de la gestion de l'eau du débat public.

Elle ne doit pas non plus faire oublier les causes des sécheresses qui se multiplient, à commencer par le changement climatique, et notre nécessaire adaptation à celui-ci dans nos usages de l'eau.

Nous avons déjà eu un premier aperçu des conséquences d'une raréfaction de la ressource en eau: alors que le prix du mètre cube augmente constamment, des affrontements d'une violence inouïe ont lieu entre nos forces de l'ordre et des opposants aux projets de bassines de Sainte-Soline.

De même, cet été, comme le précédent et comme les suivants, l'interminable valse des camions-citernes devrait se poursuivre afin de ravitailler les communes, toujours plus nombreuses, qui feront face à une pénurie d'eau.

Demain, en plus d'être plus rare et plus disputée, l'eau sera plus chère.

La pénurie d'eau n'est pourtant pas une fatalité, à condition que des mesures élémentaires soient prises d'emblée pour pérenniser la gestion de la ressource.

La première concerne les moyens financiers consacrés à l'eau, et en particulier ceux des Agences de l'Eau.

La récente augmentation de leur budget à hauteur de 475 millions d'euros par an va dans le bon sens, mais reste insuffisante face à

« Demain, en plus d'être plus rare et plus disputée, l'eau sera plus chère. »

l'ampleur des transformations nécessaires dans nos réseaux hydrographiques, ces mêmes réseaux dont les fuites aboutissent à la perte de 20 % de l'eau potable chaque année.

La deuxième consiste en l'adaptation de la gouvernance de l'eau à nos territoires et à leurs spécificités.

Le transfert obligatoire aux intercommunalités de la compétence eau et assainissement d'ici 2026 prévu par la loi NOTRe, était une erreur, aboutissant dans la plupart des cas à une augmentation des coûts pour la collectivité, et, a fortiori, du prix du mètre cube pour l'usager.

Nombreux sont les maires réclamant la suppression de cette obligation, et le Sénat les a soutenus par l'adoption d'une proposition de loi en ce sens en mars 2023.

La carte de nos ressources en eau n'est pas alignée sur celle des intercommunalités, et aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable d'adapter notre gestion à des réalités différentes: à chaque territoire ses atouts, ses contraintes, et donc, ses compétences.

La situation dramatique que connaît depuis des mois le département des Pyrénées-Orientales illustre bien ce constat. Elle doit amener le Gouvernement à des réponses concrètes et rapides sur la question.

Enfin, nous devons réutiliser progressivement nos eaux usées traitées, à l'image de nos voisins européens, pour des usages ne nécessitant pas une eau claire.

Cela nous permettrait de faire d'importantes économies d'eau potable et d'accompagner l'objectif de réduction de 10% des eaux prélevées d'ici 2030 prévu par le Plan Eau.

Notre avenir s'assèche, et l'heure n'est plus à la gestion ponctuelle des pénuries par quelques mesures de sobriété.

Nous devons repenser intégralement notre gestion de la ressource en eau, des nappes jusqu'au robinet, à travers un plan d'envergure nationale, qui saura redonner les moyens aux acteurs de l'eau de préserver la ressource pour les décennies décisives qui nous attendent.

VOICI 5 BONNES RAISONS DE DIRE NON AUX MÉGA-BASSINES!

Benoît BITEAU

- Député français (Verts-ALE) au Parlement européen
- ► Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural



our comprendre la lutte contre les méga-bassines, un an après la mobilisation historique à Sainte-Soline, voici quelques éléments de compréhension :

1. Non, ces méga-bassines ne sont pas remplies par de l'eau de pluie...

... mais par des pompages en nappes souterraines, provoquant des rabattements de nappes trop sévères pour satisfaire en été les autres usages de l'eau, comme la fourniture d'eau potable, le bon état des milieux aquatiques, ou encore la pérennité d'activités comme la production d'huîtres de Marennes-Oléron.

2. Non, ces méga-bassines ne sont pas indispensables pour satisfaire la souveraineté alimentaire.

L'irrigation, ne concerne que par 6 à 7 % des surfaces agricoles, et les méga-bassines ne permettent pas d'élargir l'accès à l'eau à de nouveaux irrigants, malgré les enveloppes publiques pharaoniques mobilisées. Elles ne permettent que de sanctuariser des autorisations d'usage de l'eau historiques. Refusons ensemble le discours insultant, dégradant, méprisant du gouvernement et du président de la République, à l'endroit des 90 % d'agriculteurs qui n'irriguent pas, qui sont souvent créatifs dans les solutions agronomiques, et qui seront potentiellement les premières victimes de cet accaparement par une minorité répétant à l'envi qu'il n'y a pas d'agriculture sans irrigation.

3. Non, ces méga-bassines ne sont pas la condition incontournable du maintien de l'élevage.

Plutôt que de nourrir des herbivores avec du maïs pauvre en

protéines, exigeant de compléter la ration avec du soja importé de l'autre côté de l'Atlantique participant à la déforestation du poumon de la planète, nourrissons-les avec de l'herbe. Et pour les filières nécessitant encore du maïs, préférons le maïs population, mis au point par les paysans eux-mêmes qui ressèment leurs retrouvant ainsi leur autonomie génétique et semencière, et surtout n'ont pas besoin d'irriguer pour le produire. L'irrigation du maïs représente 60 % des prélèvements d'eau par réalisés l'agriculture. Imaginez si demain nous retirions ces volumes de l'équation à résoudre du partage de l'eau.

4. Non, les méga-bassines ne sont pas une solution d'adaptation au dérèglement climatique et d'endiguement de l'effondrement de la biodiversité.

C'est même l'exact inverse, tant elles s'adressent aux agriculteurs les plus impactant sur le climat et la biodiversité en raison de leur addiction aux pesticides, aux engrais de synthèse et... à l'eau! Ceux qui veulent des bassines, financées par l'argent public, sont précisément ceux qui depuis des décennies se sont acharnés à arracher les haies, les arbres, ont retourné les prairies, les ont drainées, supprimant leur capacité à stocker l'eau l'hiver et au printemps, et ont effacé les méandres des cours d'eau, les ont recalibrés pour qu'ils deviennent des « autoroutes » de l'eau, l'évacuant toujours plus vite vers la mer, et qui hurlent aujourd'hui que l'eau rejoignant la mer est de l'eau perdue. Ils pourraient

« Refusons ensemble le discours insultant, dégradant, méprisant (...) à l'endroit des 90 % d'agriculteurs qui n'irriguent pas » pourtant comprendre, en considérant que seul le stockage souterrain de l'eau est pertinent pour pouvoir satisfaire tous usages, sollicitation de l'argent public devrait en priorité absolue être mobilisée pour réaménager territoires afin que tout soit mis en œuvre pour retenir, ralentir l'eau

sur les bassins versants, permettant son infiltration et le rechargement des nappes souterraines, et donc restaurer un fonctionnement efficace du grand cycle de l'eau, a fortiori dans ce contexte de dérèglement climatique!

5. Non ces méga-bassines ne sont pas conformes aux réglementations sur l'eau et les milieux aquatiques en vigueur en France et en Europe.

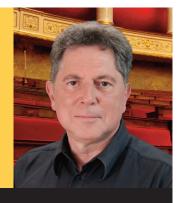
Tous les recours déposés par les associations ont été gagnés. La communauté scientifique, qui a éclairé ces jugements, affirme également que les conditions de la réussite d'une bonne gestion de l'eau ne sont pas réunies dans ces projets. La mobilisation citoyenne importante illustre également que l'acceptation sociétale des contribuables qui voient leurs impôts engloutis dans cette fausse bonne idée n'est pas au rendez-vous. ●



POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL SUR L'EAU

René PILATO

- Député LFI-Nupes de la Charente
- ► Membre de la Commission des Affaires économiques
- Co-rapporteur de la mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques



'agriculture est la première activité consommatrice en eau avec 58 %, devant l'approvisionnement en eau potable 26 %, le refroidissement des centrales 12 %, les usages industriels et autres 4 %.

Désormais les produits chimiques polluent les sols et l'eau. Le plastique se dégrade en microparticules dans les océans pour se retrouver dans la pluie et la neige. Il est ingurgité par les poissons et finit dans nos assiettes. Les polluants éternels, types PFAS, utilisés dans l'industrie ou produits par les incinérateurs ont la particularité de s'accumuler dans les organismes vivants dont l'humain.

Notre corps est ainsi exposé aux pesticides et autres polluants, ce qui déclenche des maladies en

« Sans changement du modèle de production, l'humanité court à sa perte.

En France, 56 % des masses d'eau de surface et 33 % des masses d'eau souterraines ne sont pas en bon état avec une perspective respectivement de 67 % et 40 % en 2027 au sens de la directive cadre européenne. Il fut une époque où 37 700 captages de prélèvement dans

les eaux souterraines assuraient l'alimentation en eau potable de la population. Entre 1980 et 2022, 12 600 captages ont été fermés principalement en raison de leur pollution, soit 1/3 des forages. Trop peu de mesures existent pour empêcher ces pollutions en amont. Pire encore, l'usager paie le coût de dépollution de l'eau qui avoisine les 15 milliards d'euros par an.

Le changement climatique donne des précipitations irrégulières, décalées au printemps, alimentant la végétation plutôt que la recharge des nappes phréatiques qui baissent régulièrement. Des étés de plus en plus chauds assèchent les sols et viennent accentuer la rapidité des ruissellements quand des quantités d'eau abondantes dévalent les pentes sur ces sols peu poreux et des surfaces minéralisées en milieu urbain. La multiplication de ces épisodes détruit les infrastructures et le moral des personnes victimes d'inondations à répétition. Jusqu'à quand les assurances vont-elles suivre ?

Importer des fruits et légumes d'Espagne par exemple, c'est importer de l'eau. Par manque d'eau, Barcelone se prépare à un ravitaillement par bateaux via Marseille, Tarragone ou Majorque pour alimenter en eau potable 5 millions de personnes. En France, on exporte nos productions de céréales afin de nourrir des animaux en Amérique du Sud pour ensuite importer la viande! Est-ce raisonnable?

La situation actuelle impose une mutation de notre agriculture pour qu'elle soit moins consommatrice en eau et plus respectueuse de l'environnement. Elle ne doit pas être en compétition pour l'import/export mais être accompagnée dans la bifurcation écologique et protégée par des clauses de sauvegarde afin de garantir un revenu digne pour les agriculteurs et une santé meilleure pour notre population.

Pour l'irrigation, le stockage doit être fait au moment où l'eau est abondante et non une fois qu'elle est filtrée par les sols. C'est donc aux moments des fortes pluies que l'eau en surplus doit être dérivée vers les surfaces pour qu'elle ait le temps de s'infiltrer, être pompée et stockée dans des bassins pour un usage futur, et ce afin d'éviter les inondations en aval.

Sans changement du modèle de production, l'humanité court à sa perte.

Un nouveau contrat social est nécessaire face aux prélèvements excessifs pris directement dans les milieux naturels qui se font hors réseaux de distribution. Pour exemple en Essonne, l'usine Coca-Cola pompe l'eau la plus pure par ses forages privés dans la nappe phréatique tandis que les riverains doivent boire l'eau traitée de la Seine.

Le prélèvement dans les nappes phréatiques pour une autre raison que les usages domestiques de la population est à proscrire.

Le corps humain est constitué d'environ 60 % d'eau, peut-on accepter que nos corps, nos vies, soit privatisés à hauteur de 60 %? Non!

Une gestion publique s'impose pour l'eau, bien commun le plus précieux. lacktriangle



POUR UN PARTAGE ÉQUILIBRÉ DE LA RESSOURCE EN EAU EN FRANCE

Véronique ANDRIEUX

Directrice Générale du WWF France



Une ressource en tension et des territoires en situation de fragilité

Dans un rapport paru en septembre dernier, le WWF alertait sur les risques de pénuries d'eau qui pèsent sur le continent européen. La situation de stress hydrique - dans laquelle la demande d'eau excède la ressource disponible - affecte déjà notre territoire et sera, selon les projections, près de de deux fois plus importante sur l'essentiel du territoire français d'ici 2040. En cause : l'accélération du changement climatique et l'ampleur des bouleversements qui l'accompagnent,

mais surtout des décennies de mauvaises pratiques de gestion de

l'eau, tant au niveau national qu'européen.

Tout d'abord, l'allocation inégale de la ressource en eau. La consommation d'eau pour l'agriculture est prépondérante, avec 58 % de l'eau consommée en France pour irriguer seulement 6,8 % de la surface agricole nationale. Ces surfaces irriguées, très inégalement réparties, se concentrent notamment dans le Sud et l'Ouest de la France. Les prélèvements agricoles représentent, de plus, au moment le plus critique de l'été, la grande majorité des consommations d'eau. En France, comme dans le Sud de l'Europe déjà soumis à un stress hydrique intense, les zones irriguées et les tendances de consommation ont augmenté ces dernières années, et en l'absence d'action corrective, elles seront encore aggravées dans le futur avec la hausse des températures et la récurrence des

sécheresses.

Des décennies de mauvaises pratiques, publiques ou privées, telles que la construction de barrages ou le drainage, ont aussi rendu les écosystèmes d'eau douce moins aptes à faire face à la sécheresse, aux vagues de chaleur et aux inondations. La canalisation des rivières, l'artificialisation des sols, l'arrachage des haies et le drainage des zones humides ont été couramment pratiqués pour faire de la place à l'agriculture intensive et à l'urbanisation, ce qui a entraîné une forte diminution de la quantité d'eau dans les paysages et dans les aquifères.

Réparer la nature, faire évoluer nos pratiques agricoles et alimentaires

Privilégier les solutions fondées sur la nature, avant les solutions techniques artificielles.

Les solutions techniques font partie du panel de solutions mais l'essentiel est ailleurs : agir sur le ralentissement de l'eau dans nos paysages, en restaurant par exemple les rivières pour améliorer la résilience de la nature face aux épisodes climatiques extrêmes et

« La consommation d'eau pour l'agriculture est prépondérante, avec 58 % de l'eau consommée en France pour irriguer seulement 6,8 %

améliorer l'état de la ressource en eau. De plus, ces solutions apporteraient de nombreux co-bénéfices, tant pour le climat que pour la biodiversité, et elles favorisent l'adaptation de notre modèle agricole pour le rendre plus résilient aux aléas climatiques.

Soutenir l'adaptation de notre modèle agricole, au service d'une alimentation durable

Soutenir et accompagner une transition juste et un revenu digne pour les agriculteurs pour généraliser les pratiques agroécologiques (couverture des sols, agroforesterie, réduction des

intrants...) permettra également d'améliorer la ressource en eau, en quantité comme en qualité. Au-delà, une réflexion s'impose pour adapter sur le long terme les filières au changement climatique, en planifiant la substitution de cultures plus résilientes, en lien avec une incitation à diversifier notre régime alimentaire (plus de végétal, moins de produits carnés mais de meilleure qualité).

Si nous ne voulons pas être confrontés dans un futur proche à de graves pénuries pour l'agriculture, l'eau potable et le maintien d'écosystèmes sains, nous devons agir en réorientant les politiques publiques européennes et nationales avec une telle vision de long-terme.



LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2024



√ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé
- de la Présidence de la République, du Parlement, des élus locaux, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)
- de la e-santé
- des établissements de santé

Prochaine parution : mai 2024

BON DE COMMANDE

A retourner au : TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex Tél. : 03 27 56 38 57 - trombinoscope@propublic.fr

- ☐ Je commande l'édition 2024 du Trombinoscope de la Santé à paraître en mai 2024exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC*
- * TVA 20 %, 5 € de port inclus

Je į	joins	mon	réglement	à	l'ordre	de	TROMBIMEDIA	
------	-------	-----	-----------	---	---------	----	--------------------	--

- □ Chèque □ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- ☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

⊒ M. □ Mme	
Nom	Prénom
Organisme	
Adresse	
Code postal	Ville
Pays	
Tél	Fax
E-mail	



LUTTE CONTRE LE CANCER : UN ENJEU DE SANTÉ



Charles III, roi d'Angleterre, souffre « d'une forme de cancer », a annoncé de manière très officielle le palais de Buckingham en ce début d'année. A son tour, la Princesse de Galles, Kate Middleton, vient de révéler qu'elle était, elle aussi, atteinte d'un cancer. Certes, de nombreuses zones d'ombre persistent sur les véritables maladies dont souffrent ces deux membres de la famille royale britannique, mais cette publicité toute nouvelle les concernant démontre que le sujet n'est plus complètement tabou, et surtout qu'on a affaire à une épidémie qui peut aussi toucher de jeunes sujets!

Le cancer est l'une des principales causes de mortalité dans le monde, responsable de près de 10 millions de décès en 2020, soit près d'un sur six. Les plus mortels sont le cancer du poumon, le cancer colorectal ou encore le cancer du foie, de l'estomac et du sein. Le cancer de la prostate fait partie des plus courants.

Les facteurs de risques sont multiples : de plus en plus de substances sont considérées comme cancérogènes telles que l'amiante, il existe aussi des facteurs de risque comportementaux et alimentaires, comme fumer, consommer de l'alcool, manquer d'exercice physique, être en surpoids... Certains cancers sont imputables à des infections telles que l'hépatite ou l'infection par le papillomavirus humain (HPV), d'où la campagne de vaccination généralisée depuis la dernière rentrée scolaire dans les collèges. Une vaccination contre les HPV accessible gratuitement à tous les collégiens, filles comme garçons.

L'un des grands enjeux des politiques publiques, c'est justement de réussir à promouvoir les mesures de prévention. De même, les campagnes de sensibilisation et de dépistage mettent l'accent sur l'importance des examens réguliers pour détecter la maladie à un stade précoce. Car plus les cancers sont détectés tôt, plus les chances de guérison et de bénéficier de traitements efficaces sont nombreuses.

Autres enjeux : assurer un accès équitable aux soins de qualité à tous les patients, créer les conditions pour les accompagner au mieux, ce qui peut passer par le soutien de leurs proches aidants, mais aussi faire en sorte de maintenir la recherche à un haut niveau, afin de développer de nouveaux traitements... Des traitements innovants et plus efficaces! En la matière, la concurrence entre les pays est bien réelle. Or, si la France demeure encore une grande puissance, le risque de son déclassement dans la production de thérapies innovantes l'est tout autant.

Stéphanie Fontaine

STRATÉGIE DÉCENNALE DE LUTTE CONTRE LES CANCERS : UN IMPACT DIRECT ET DURABLE SUR LA SANTÉ DES FRANÇAIS

Frédéric VALLETOUX

Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention



haque jour, en France, près de 1200 personnes sont confrontées au diagnostic d'un cancer. Le cancer touche un Français sur vingt, soit deux fois plus qu'il y a trente ans. Si le vieillissement de la population et l'augmentation démographique expliquent en partie cette tendance, 40 % des cancers restent évitables.

Parce qu'on ne peut s'y résoudre, et que derrière ces chiffres, ce sont des vies brisées, l'Etat a mobilisé d'importants moyens depuis 2004 avec trois plans cancer et une stratégie décennale.

La France offre une espérance de vie après un diagnostic de cancer parmi les plus longues et des taux de guérison particulièrement élevés, grâce à l'excellence de notre système de santé, reposant sur la qualité de nos soignants et de nos chercheurs. Toutefois, la situation n'est ni stabilisée ni homogène, et les politiques de lutte contre les cancers demeurent au cœur de nos préoccupations et besoins de santé.

Ambitieuse par sa durée, la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021 – 2030 a permis de fixer des objectifs inédits : passer



en dix ans de 150 000 nouveaux cancers évitables par an à moins de 100 000, faire reculer la mortalité des sept cancers les plus meurtriers, et mieux accompagner les conséquences des cancers et des traitements sur la qualité de vie.

Plus des trois-quarts des actions de la première feuille de route 2021 – 2025, financée à hauteur de 1,7 milliard d'euros, commencent déjà à porter leurs fruits.

Nous avons renforcé les actions de prévention, en agissant sur le temps long et à la racine pour réduire le nombre de cancers évitables. Avec 45 000 décès par cancer attribuables au tabagisme chaque année, la lutte contre le tabagisme constitue une priorité. Avec le nouveau Programme national de lutte contre le tabagisme 2023-2027, nous souhaitons atteindre à l'horizon 2032 une première génération sans tabac.

Au-delà, nous sommes déterminés à changer d'échelle pour aller vers une société centrée sur la prévention. C'est pour cela que nous lançons les bilans de prévention aux âges clés de la vie, qui seront ouverts à tous dès cette année. C'est dans le même esprit que nous avons mis en place la vaccination gratuite contre les infections à

« La France offre une espérance de vie après un diagnostic de cancer parmi les plus longues et des taux de guérison particulièrement élevés »

papillomavirus humains au collège afin de prévenir divers cancers, dont celui du col de l'utérus.

Notre objectif est aussi d'encourager le dépistage, car plus les cancers sont détectés tôt, plus les chances de guérison sont grandes. Si plus de 9 millions de Français se font dépister chaque année, le compte n'y est pas encore, et le Président de la République a fixé l'objectif à 10 millions par an d'ici 2025. L'ouverture de la commande en ligne des kits de dépistage du cancer colorectal, par exemple, nous permettra d'amplifier la dynamique.

En parallèle, nous avons uni nos efforts pour mieux accompagner les patients et leurs proches pendant et après la maladie. Des travaux en cours sont dédiés à l'après-cancer, notamment pour mieux prendre en charge les séquelles.

L'allongement significatif de l'espérance de vie renforce également les conséquences de la maladie sur la vie sociale. Pour ne pas laisser s'ajouter de l'injustice à l'injustice, nous avons renforcé le droit à l'oubli, pour donner à chacun la possibilité de réaliser ses projets personnels comme professionnels après la maladie.

Enfin, nous soutenons la recherche, car elle est synonyme de progrès et d'espoir. Dans le cadre de la stratégie décennale 2021-2030, une approche novatrice a été adoptée, encourageant la recherche translationnelle ainsi que le financement de projets à haut risque et haut rendement.

Si la recherche est cruciale pour les malades atteints de cancer, elle l'est plus largement pour tous les patients, car les innovations thérapeutiques en oncologie peuvent permettre des avancées pour d'autres maladies graves et/ou chroniques.

FAIRE DU SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION UNE PRIORITÉ **POLITIQUE**

international hautement

dans le financement de la

concurrentiel, la France doit non

seulement rattraper son retard

recherche publique, mais aussi

simplifier son environnement

législatif et réglementaire »

Philippe MOUILLER

- Sénateur LR des Deux-Sèvres
- Président de la commission des Affaires sociales
- ► Membre de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale
- ►Membre du groupe d'études Cancer



lus que jamais, la lutte contre le cancer est un combat que nous devons mener. Première cause de mortalité chez l'homme, deuxième chez la femme, le nombre de nouveaux cas de cancers a doublé en France depuis 1990.

Depuis plusieurs années, des innovations thérapeutiques majeures bouleversent la prise en charge des

patients atteints d'un cancer. Le développement des thérapies ciblées et de l'immunothérapie **Dans un environnement** marque une étape décisive et suscite de grands espoirs. Elles s'inscrivent dans un mouvement de fond, celui de la médecine personnalisée, qui permet d'adapter les traitements aux caractéristiques de chaque cancer, pour une efficacité renforcée. L'oncologie est aujourd'hui le secteur le plus l'industrie dynamique de pharmaceutique qui y décèle d'importantes perspectives de

croissance, corrélées à la poursuite des innovations et au vieillissement démographique.

Ces nouvelles approches thérapeutiques posent toutefois deux questions sensibles : celle de la capacité de notre système de santé à assumer la charge financière que ces traitements représentent, et

celle de l'égalité d'accès des patients aux innovations thérapeutiques. Le coût des thérapies à base de « lymphocytes T », dont bénéficient près de 3 000 patients, dépasse par exemple les 400 000€. Dans cette équation complexe qui met en tension l'impératif de soutenabilité budgétaire et la nécessité d'accélérer la diffusion des progrès médicaux, le soutien à la recherche et à l'innovation doit être une priorité politique.

La France participe aujourd'hui à 15 % des essais cliniques mondiaux en oncologie. Pourtant, dans un rapport sur la refondation de l'écosystème de l'innovation en santé publié à l'été 2021, la commission des affaires sociales du Sénat soulignait déjà le risque de déclassement de la France dans la production de thérapies innovantes. Rappelons que le développement d'un médicament nécessite pas moins de 10 ans de recherche et plus d'un milliard d'euros d'investissement.

Le plan « Innovation santé 2030 », qui prévoit la création de douze nouveaux instituts hospitalo-universitaires, constitue une avancée qu'il faut saluer. Mais il faut aller plus loin. Dans un environnement international hautement concurrentiel, la France doit non seulement rattraper son retard dans le financement de la recherche publique, mais aussi simplifier son environnement législatif et réglementaire qui peine à reconnaître les innovations de rupture, et

peut décourager les investissements privés. Cela passe par un raccourcissement des délais d'obtention d'une autorisation de mise sur le marché et par une adaptation du modèle actuel d'évaluation des médicaments l'admission remboursement. dernier, peu adapté aux thérapies ciblées, peut engendrer

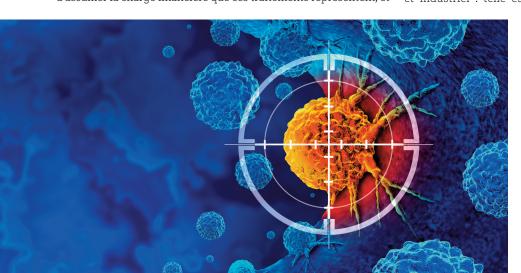
divergences d'appréciation entre l'Agence européenne du médicament et la Haute Autorité de santé.

Renforcer l'attractivité de la France vis-à-vis des laboratoires et favoriser les synergies entre les champs universitaire, hospitalier et industriel : telle est l'ambition collective que nous devons

poursuivre.

Par ses travaux, la commission des affaires sociales y contribue pleinement, notamment à l'occasion du projet de loi de financement de la sécurité sociale. À ce titre, le dispositif de l'accès précoce, en vigueur depuis le 1er juillet 2021, a permis de rendre rapidement accessibles aux patients des médicaments innovants, principalement en oncologie. Ces dispositifs doivent être encouragés, et le recueil de données facilité.

Enfin, ces enjeux ne doivent pas nous faire oublier le rôle primordial du dépistage précoce pour gagner le combat contre le cancer. C'est en conjuguant une politique de prévention forte avec le soutien à la recherche et à l'innovation que nous pouvons donner les meilleurs espoirs aux patients.



POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE ENCORE PLUS AMBITIEUSE

Florence LASSARADE

- Sénatrice LR de la Gironde
- ► Membre de la commission des Affaires sociales
- ► Vice-présidente de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ► Présidente du Groupe d'étude Cancer

pendant plus de dix ans.



haque année, 433 000 nouveaux cas de cancers sont enregistrés. En 2018, les cancers représentaient la première cause de mortalité avec 157 400 décès. Pourtant, les chances de vaincre le cancer progressent chaque jour. La recherche sur les cancers fait d'énormes progrès ; aujourd'hui près de la moitié des patients survivent à la maladie

Les thérapies innovantes et l'immunothérapie soulèvent de grandes espérances qui nous permettent d'espérer que le cancer devienne

une maladie chronique. Au printemps dernier, le président de la République annonçait lors d'un déplacement à l'Institut Curie un investissement de 700 millions d'euros dédiés à la recherche biomédicale dans le cadre de la stratégie « Innovation Santé 2030 ». La recherche en cancérologie française est l'une des meilleures au

monde. Je rappelle que 15 % des essais cliniques dans le monde concernent cancérologie, et que 45 % de ces essais sont réalisés en France. La position de la France est bonne mais elle faiblit; elle se situe désormais derrière l'Espagne en nombre d'inclusions de patients. Il est donc nécessaire de s'interroger sur les raisons qui expliquent cet affaiblissement, et sur les conditions propices d'une développement politique de recherche la plus efficiente possible.

Parmi les principaux freins au développement clinique, recherche complexité croissante du cadre juridique a pour conséquence de démultiplier les délais de réalisation et les coûts de la recherche. D'autre part, la recherche clinique oncologie fait l'objet d'un sousfinancement public et privé, qui s'explique par un manque synergie entre écosystèmes de la recherche et de l'industrie comme le soulignait le rapport de la Cour des Comptes sur les aides publiques à l'innovation des

entreprises en 2021. Le manque d'attractivité des métiers de la recherche crée également des difficultés, y compris dans des centres de référence comme l'Institut Curie. La stratégie de formation de long terme doit être repensée afin d'augmenter le nombre et la visibilité des formations.

Du fait de la concurrence en matière de rémunérations, il est impératif de rendre les métiers de la recherche clinique plus attractifs.

Concernant l'effort de financement, il est important qu'une partie des financements dédiés à la recherche biomédicale dans le cadre de la stratégie « Innovation Santé 2030 » vienne en soutien ou à la création de nouveaux IHU (instituts hospitalo-universitaires), dont un IHU adossé à l'Institut Curie et dédié aux cancers féminins.

Nous devons décloisonner la recherche et envisager la lutte contre le cancer dans le cadre d'une mobilisation internationale en nouant des partenariats, tels que le Cancer Grand Challenge. Les progrès émergeront du travail en commun des chercheurs venant de disciplines et d'horizons différents.

Les défis scientifiques en cancérologie nécessitent aujourd'hui des actions de grande ampleur via des structures collaboratives étendues. Des moyens importants doivent être orientés vers des actions internationales sur le modèle du Cancer Research UK avec des équipes de recherche interdisciplinaires de niveau mondial. Il est impératif de constituer des centres de dimension suffisante pour accumuler suffisamment de compétences sur un même site, et y favoriser les interactions.

La recherche sur le cancer progresse, aidons-là en mettant en œuvre les politiques publiques plus ambitieuses avec des moyens humains et financiers qui soient à la hauteur. ●



RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE CANCER : ÉCOUTER, LÉGIFÉRER, AGIR !

Michel LAUZZANA

- Député Renaissance de Lot-et-Garonne
- ► Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ►Vice-président du Groupe Cancer à l'Assemblée nationale



n 2023, le nombre de nouveau cancer est estimé à 433 136 cas en France. Il s'agit de la première cause de mortalité prématurée, devant les maladies cardiovasculaires.

20 ans après le lancement du premier Plan Cancer, les progrès réalisés ont été significatifs : d'abord, l'avènement de thérapies novatrices, comme les thérapies ciblées et l'immunothérapie, mais également la mise en place de soins de

support visant à améliorer la qualité Dans les cancers du poumon par exemple, de considérés patients suivis à l'hôpital a été doublée en 20 ans selon une étude KBP en 2020.

de vie des patients. « Il est désormais primordial de simplifier et d'accélérer les procédures d'évaluation et de mauvais pronostic, la survie à 2 ans des remboursement des nouveaux médicaments »

Cependant, nous devons intensifier nos efforts pour faire face aux défis et aux nouvelles réalités du cancer, notamment l'augmentation des cas de plus en plus jeunes. C'est dans cette optique que la stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030 a été lancé par le président de la République le 4 février 2021.

Cette stratégie, dont près de 80 % des actions ont été engagées à la

fin de l'année 2023, marque une volonté forte d'associer tous les acteurs pour atteindre des objectifs clairs. Parmi ceux-ci figurent la réduction de 60 000 cas évitables de cancer par an d'ici 2040, l'amélioration significative du taux de survie pour les cancers de plus mauvais diagnostic et la réduction de 2/3 à 1/3 du nombre de patients souffrant de séquelles 5 ans après le diagnostic.

Les premiers résultats sont encourageants grâce à la mobilisation importante des acteurs de terrain, en particulier de l'Institut national du Cancer (INCa), qui coordonne la stratégie.

Nous, parlementaires, devons accompagner cette stratégie et prendre en compte les problématiques mises en évidence par les professionnels de la santé, les chercheurs mais aussi les associations de patients, dont le rôle me parait essentiel dans la lutte contre cette maladie.

À mon sens, 3 chantiers prioritaires doivent être initiés au Parlement:

D'abord, prendre de nouvelles mesures pour prévenir davantage les cancers et réduire les facteurs de risque.

Nous avons déjà entamé ce chantier lors de cette législature avec la vaccination généralisée des élèves de 5ème pour assurer une meilleure protection contre les cancers liés aux papillomavirus humains mais également avec l'interdiction des « puffs », cigarettes électroniques jetables, qui constituent une porte d'entrée vers le tabagisme pour les jeunes adolescents. Nous attendons maintenant la confirmation de cette interdiction par la Commission européenne.

Ensuite, favoriser l'accès aux traitements innovants au profit des patients français.

La réforme du système dérogatoire d'accès et de prise en charge des médicaments inscrite dans la LFSS 2021 a été saluée par l'ensemble des acteurs. Il est désormais primordial de simplifier et d'accélérer les procédures d'évaluation et de remboursement des nouveaux médicaments, en s'inspirant, en partie, du modèle

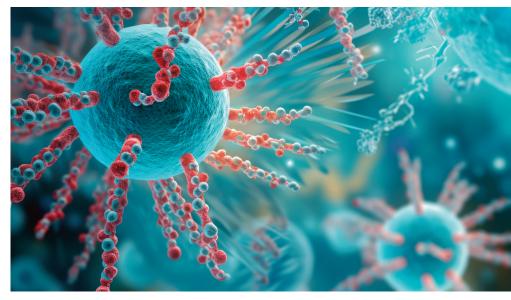
> européen tel que celui en vigueur en Allemagne.

Enfin, améliorer la qualité de vie des patients atteints ou ayant été atteints d'un

Par exemple, 20 % des 18 à 54 ans et en emploi au moment du diagnostic de leur cancer ne travaillent plus cinq ans après celui-ci. Il est essentiel de garantir que ceux

qui le souhaitent puissent maintenir leur accès à l'emploi, notamment en ouvrant des droits professionnels et sociaux spécifiques.

En conclusion, la lutte contre le cancer en France requiert une approche globale coordonnée de la part de l'ensemble des acteurs. Le Parlement doit jouer un rôle crucial en légiférant en ce sens. C'est dans cette optique que je m'engage à poursuivre un travail tout au long de cette législature.



Faire de la France une terre d'excellence en RIV :

La radiothérapie interne vectorisée, une discipline en plein essor

thérapeutiques.

Avec plus de 225 essais cliniques en cours à travers le monde, la radiothérapie interne vectorisée (RIV), est une technique de pointe en plein développement dans le traitement du cancer. Au travers de particules radioactives, elle permet de combattre de manière ciblée, les cellules cancéreuses sans irradier les cellules voisines. Elle représente, aux côtés de la chimiothérapie, de la chirurgie et de la radiothérapie externe un des piliers essentiels dans le traitement des cancers.

La RIV suscite un intérêt croissant auprès des professionnels de santé et des patients, en raison de l'important La France dispose d'une expertise reconnue en médecine nucléaire. Néanmoins, la RIV et les innovations thérapeutiques représentent un changement de paradigme complet pour la discipline de la Médecine Nucléaire. Orientée jusqu'à présent vers l'imagerie diagnostique, la Médecine Nucléaire doit désormais considérer l'activité de soins, essentielle pour les patients. En ce

Novartis conduit actuellement 20

essais cliniques dans 13 aires

Renforcer le leadership de la France

sens, Novartis, participe, aux côtés des acteurs de l'écosystème de soins et de recherche français, à l'émergence d'une filière d'excellence de la RIV, autour de plusieurs

enjeux:

Tout d'abord, **l'évo**lution des compétences des professionnels de santé, médicaux paramédicaux, afin de mieux appréhender cette technologie, à la fois à la formation travers universitaire, n également grâce mais au des développement essais cliniques. des France est un pays premiers contributeurs pour les essais cliniques RIV de

Novartis après les Etats-Unis. A ce titre, la facilitation de leur mise en œuvre comme l'acculturation des équipes de médecine nucléaire aux standards de l'oncologie en matière d'essais cliniques représentent un enjeu majeur d'attractivité pour la France.

L'anticipation des besoins en termes de ressources humaines devra aussi être traitée afin de soutenir l'implication croissante des paramédicaux (manipulateurs, physiciens).

La coordination avec les autres spécialités médicales est un facteur clé de l'excellence de la filière française.

- Ensuite, l'équipement des centres, en termes d'infrastructures permettant d'accueillir ces activités de médecine nucléaire thérapeutique (plateaux techniques d'HDJ notamment), mais également l'optimisation de la gestion des déchets et effluents radioactifs constituent un des axes majeurs à renforcer.
- La valorisation de l'activité des services de médecine nucléaire afin de leur permettre de pérenniser leur activité est également un enjeu décisif. Celle-ci passe l'identification des « coûts cachés », en répertoriant les compétences spécifiques de professionnel intervenant dans la prise en charge du patient (ex : consultations, activité de radiopharmacie clinique) Ce travail de documentation de l'ensemble de la chaine de valeur doit permettre la mise en place d'un financement pérenne, standardisé et reproductible quel que soit le profil du centre injecteur.
- Enfin, la construction d'une filière d'excellence passe par la valorisation des processus industriels et logistiques complexes liés à la vie courte de la radioactivité. Les industriels engagés dans la RIV comme Novartis doivent produire innovation personnalisée (chaque médicament produit dépend d'une commande pour un patient donné), tout en servant un besoin patient à grande échelle, le tout de façon sécurisée et sans stock. L'enjeu est alors de reconnaître ces innovations à la hauteur, non seulement du besoin patient auquel elles répondent, mais également des compétences et des moyens qu'elles mobilisent.



potentiel inexploité qu'elle recèle. Des recherches approfondies sont aujourd'hui menées par de nombreuses entreprises pharmaceutiques et établissements de recherche dans le cancer du sein, le cancer colorectal, les cancers du sang, le cancer de la peau, les lymphomes, ...

Novartis, laboratoire leader dans la radiothérapie interne vectorisée

AdAcAp Novartis est précurseur de la RIV, avec la mise à disposition dès 2017, d'un des premiers traitements pour les tumeurs neuroendocrines, reposant sur l'utilisation d'un radionucléide.



DES AVANCÉES MAJEURES POUR LA THÉRAPIE ANTI-CANCÉREUSE

Philippe BERTA

- Député Démocrate (Modem et indép.) du Gard
- ► Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ► Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Président du groupe d'études Maladies rares
- ► Membre du conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine
- ► Membre du Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle
- Membre du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



n France, les cancers constituent la première cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme. Pour l'année 2023, ce sont 433 136 nouveaux cas, ce chiffre a doublé depuis

Avant de présenter des pistes thérapeutiques, rappelons l'évidence de la prévention santé : près de la moitié des cancers pourraient être évités en réduisant notre exposition aux principaux facteurs de risques (cigarette, alcool, poids, UV, etc.). L'autre priorité est le diagnostic précoce. En effet, plus un cancer est repéré tôt, meilleures sont les chances de guérison. Les politiques publiques doivent intensifier la prévention au dépistage.



La prise en charge des tumeurs solides repose classiquement sur la triade chimiothérapie, chirurgie et radiothérapie. Chacune de ces composantes ne cesse d'enregistrer des progrès : chirurgie moins invasive, irradiation plus précise, etc. L'analyse moléculaire de la tumeur permet désormais la mise en œuvre d'une médecine de précision pouvant aller à une médecine personnalisée.

Le paradigme a changé : la tumeur n'est plus considérée par sa localisation mais par ses caractéristiques moléculaires établies par biopsie tumorale ou par biopsie liquide traquant les cellules transformées présentes dans le sang. Des thérapies ciblées ont été générées, basées sur des altérations de profils moléculaires entre cellule tumorale et cellule saine. Des petites molécules inhibitrices ciblant des protéines propres à la tumeur peuvent être alors utilisées. C'est par exemple le cas d'inhibiteurs de tyrosine kinases aptes à bloquer la prolifération de certaines lignées cellulaires cancéreuses. Mais là aussi diverses formes d'immunothérapies peuvent intervenir. Des anticorps reconnaissant des antigènes spécifiques de la cellule cancéreuse peuvent être utilisés pour bloquer leur multiplication ou pour induire leur lyse par cytotoxicité. Ces anticorps peuvent également être armés, couplés à une drogue (antibody-drug conjugates, ADC), la spécificité de l'anticorps permettant de cibler la cellule tumorale et d'y délivrer sélectivement l'agent cytotoxique.

Malheureusement, la majorité des cancers ne peuvent faire l'objet

« rappelons l'évidence (...) : près de la moitié des cancers pourraient être évités en réduisant notre exposition aux principaux facteurs de risques (cigarette, alcool, poids, UV, etc.). »

d'une thérapie ciblée efficace par absence d'une anomalie moléculaire ciblable. A cela s'ajoutent des phénomènes de résistance ou le fait que les tumeurs soient souvent hétérogènes sur le plan cellulaire; chaque lignée cellulaire tumorale pouvant répondre différemment. Les anticorps peuvent aussi être utilisés cette fois-ci comme immunothérapies en tant qu'activateurs du système immunitaire. L'objectif est de restaurer l'efficacité du système immunitaire vis-à-vis des cellules cancéreuses qui ont la capacité d' y échapper. Pour cause, elles sont capables de produire des molécules liant les points de contrôle immunitaire des lymphocytes T, inhibant ainsi la réponse du système immunitaire. Les inhibiteurs de points de contrôle bloquent ce mécanisme permettant aux lymphocytes T de détruire les cellules tumorales.

Un autre type d'immunothérapie utilisera des anticorps multispécifiques liant simultanément cellules tumorales et récepteurs des cellules tueuses du système immunitaire pour les engager contre les tumeurs. Une thérapie cellulaire apparaît également efficace pour traiter les cancers liquides (leucémie, lymphome, myélome). Cette thérapie personnalisée par lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T) consiste à prélever les lymphocytes du patient, les modifier pour exprimer des antigènes spécifiques de la tumeur et les réinjecter.

Enfin, une approche par vaccins curatifs consistant à injecter des antigènes « privés » propres à la tumeur du patient, ou les ARNs les codant, fournit des résultats préliminaires prometteurs. De nombreuses promesses qui doivent justifier un niveau d'investissement de notre pays encore plus élevé. C'est de notre santé dont il s'agit, mais aussi de notre économie. ●

IL EST NÉCESSAIRE D'INTENSIFIER LA CULTURE DU DÉPISTAGE

Yannick NEUDER

- ▶Député LR de l'Isère
- ► Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ► Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- Secrétaire du groupe d'études Cancer
- ► Membre de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement



cœur.

Pour remédier à ces disparités, la création d'un Registre National des Cancers joue un rôle central et je souscris pleinement à l'initiative de ma collègue sénatrice, Sonia de La Provôté. J'appelle d'ailleurs l'Assemblée nationale à mettre à l'ordre du jour ce texte.

contre les déserts médicaux et le développement de cluster

biologie / radiologie / soins primaires, la question d'un véritable aménagement des territoires de santé et de prévention me tient à

d'ailleurs l'Assemblée nationale à mettre à l'ordre du jour ce texte. Ce registre exhaustif permettra le recueil et l'analyse les données sur l'incidence, la prévalence et la survie des patients atteints de cancer dans tout le pays.

Parallèlement au dépistage, nous devons participer aux révolutions diagnostiques dans l'amélioration des résultats cliniques. En

Parallèlement au dépistage, nous devons participer aux révolutions diagnostiques dans l'amélioration des résultats cliniques. En France, les avancées dans les techniques d'imagerie médicale, telles que la tomodensitométrie et l'imagerie par résonance magnétique, ont permis une détection plus précoce et plus précise des tumeurs. De plus, l'utilisation de la biologie moléculaire dans le diagnostic des cancers a ouvert la voie à des thérapies ciblées et

e cancer demeure l'une des principales causes de mortalité en France, avec environ 382 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année et plus de 150 000 décès attribuables à cette maladie. Face à ce défi de santé publique majeur, le dépistage précoce et le diagnostic précis jouent un rôle crucial dans l'amélioration des pronostics et des taux de survie des patients.

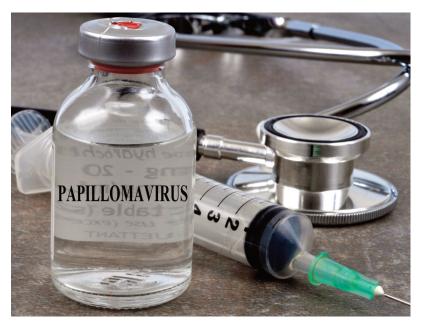
Les programmes de dépistage organisés ont permis des avancées significatives dans la détection précoce de certains cancers. Cependant, nous cumulons un retard conséquent en matière de prévention avec des disparités persistantes dans l'adhésion aux programmes de dépistage.

Le taux de vaccination contre le papillomavirus en France est l'un des plus faibles de l'Union européenne : de 41,5 % chez les jeunes filles en 2022, selon l'INCa, pire, il est de 8,5 % chez les garçons. Pour les HPV, le volontarisme politique s'est surtout illustré dans nos régions, notamment chez moi en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans le cadre de son plan de santé, le conseil régional a fait de la lutte contre les HPV une priorité. En parallèle à l'Assemblée nationale, j'ai fait adopter

un amendement durant l'examen du dernier budget de la sécurité sociale visant à étendre le champ des participants à la campagne nationale en y incluant les étudiants en médecine de 2è cycle.



Cette iniquité territoriale dans l'accès au dépistage est exacerbée par des disparités d'infrastructures médicales. Les faibles taux de participation aux dépistages sont notamment attribués à la situation de désertification médicale que traverse notre pays, en témoignent les dernières études de Santé Publique France en la matière. Par conséquent, les populations vivant dans ces régions sont désavantagées en termes de détection précoce du cancer et de prise en charge adaptée. Comme porteur d'une proposition de loi



personnalisées, améliorant ainsi les chances de succès des traitements.

Cependant, des défis persistent en termes d'accessibilité. Selon les données de l'OCDE, la France présente des délais d'attente pour les examens d'imagerie médicale plus longs que la moyenne européenne, ce qui peut retarder le diagnostic et la prise en charge des patients. L'accès aux thérapies innovantes, telles que l'immunothérapie et la thérapie génique, reste limité pour certains patients en raison de contraintes budgétaires et administratives. Le cas des radiations de la fameuse liste en sus des tarifs des GHS de certaines molécules onéreuses a fait l'effet d'une bombe pour beaucoup d'associations de patients. Nous devons donc mettre tous nos efforts pour revoir notre doctrine d'évaluation et d'accès à l'innovation.

Pour relever ces défis, des mesures sont nécessaires à plusieurs niveaux. Il est crucial d'investir dans la sensibilisation du public et la promotion des dépistages, en mettant l'accent sur les populations vulnérables et les zones géographiques sous-représentées. Le rôle du registre national sera déterminant. Et des efforts doivent être déployés pour réduire les délais d'attente pour les examens diagnostiques et garantir un accès équitable aux traitements de pointe. lacktriangle

CANCER: CONNAÎTRE SON ENNEMI

Nadia SOLLOGOUB

- ▶Sénatrice UC de la Nièvre
- ► Membre de la commission des Affaires sociales
- ►Membre du groupe d'études Cancer
- ► Membre de la commission d'enquête sur la situation de l'hôpital et le système de santé en France



our lutter efficacement contre son ennemi, il est essentiel de le connaître. Or, du cancer, et même des cancers, que savons-nous exactement? Actuellement, les indicateurs de prévalence, d'incidence, de mortalité et de survie du cancer dont nous disposons en France, sont des estimations au titre de l'année 2018, extrapolées à partir de 24 % de la population.

« registres », créés progressivement depuis les années 1970, au nombre de 19, couvrant 24 départements. Concrètement, de différentes sources - laboratoires d'anatomopathologie, laboratoires de biologie, établissements de santé publics et **la recherche** » privés, assurance maladie, réseaux de cancérologie, centres régionaux de dépistage du cancer-, afin d'assurer l'exhaustivité du repérage des patients et permettre la compréhension d'un parcours de soin dans sa globalité.

Le recueil et l'exploitation des données de santé représentent, en termes de santé publique, un enjeu énorme, tout aussi stratégique que la recherche.

Cependant, il n'existe pas de registre national du cancer, concentrant un maximum de données de façon fiable et exploitable, et dont l'unité d'enregistrement est l'individu.

Que ce soit pour les expositions environnementales, les expositions professionnelles ou les trajectoires de soins, le croisement des bases de données est indispensable, mais il est réalisé actuellement de manière probabiliste dans la majorité des travaux. Non seulement les données sont parcellaires, mais l'autorisation par voie réglementaire pour les registres d'utiliser un identifiant national, comme le NIR, n'est actuellement pas possible. Faute de quoi, jusqu'à présent, les données de santé, dans leur grande majorité, ont tendance à fonctionner dans des « silos » étanches, qui n'en font

pas de puissants outils de lutte contre la maladie.

Voici pour preuve quelques exemples concrets :

- Les données du dépistage, par exemple celles du cancer colorectal, ne permettent pas de trier les patients à risque de ceux qui relèvent du dépistage systématique, et adressent à tous des convocations indifférenciées, sur des simples critères
- Les données de mortalité en général, et les certificats de décès nominatifs n'ont aucune connexion avec les données des registres, ce qui constitue une lacune majeure.
- En 2020, l'IGAS relevait, en évaluant le 3ème plan cancer, que « des données à une échelle géographique plus fine sont nécessaires », ce qui relève de l'évidence.
- Alors que les scientifiques soulignent qu'il faudrait pouvoir mesurer l'efficacité des molécules en « vie réelle », les recherches se poursuivent sur des échantillons de patients sélectionnés, ce qui constitue, de fait, une forme de biais.

Voici quelques éléments concordants qui montrent les limites de

Il existe pourtant des outils très complets, nommés « Le recueil et l'exploitation des données de santé représentent, en les personnels des registres, des techniciens spécialement **termes de santé publique, un enjeu** formés, vont chercher les informations nécessaires auprès énorme, tout aussi stratégique que

l'efficacité de nos systèmes actuels et appellent au croisement des bases de données, permettant aussi d'éviter les doublons et les manquants, et de suivre les patients dans leurs mobilités.

Le Royaume-Uni dispose d'un registre national du cancer, l'Allemagne est en train d'en constituer un.

Dans le domaine de la lutte contre le cancer, il y a également un enjeu de souveraineté nationale, car les industriels, s'ils ne trouvent pas en France les données exhaustives et complètes dont ils ont besoin pour mettre au point leurs traitements, iront les acheter

Lorsque l'on rappelle qu'il s'agit là de la première cause de décès chez l'homme, et de la deuxième chez la femme, on mesure que les politiques publiques ne doivent plus tergiverser.

Oui, l'art de la guerre enseigne, depuis la nuit des temps, que pour être victorieux, il faut connaître son ennemi et se connaître soimême.



LUTTE CONTRE LE CANCER: EN ATTENDANT LES POLITIQUES ONE HEALTH

Anne SOUYRIS

- ►Sénatrice Écologiste-Solidarité et territoires de
- ► Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



our la première fois dans l'histoire de l'humanité, tout être humain est désormais soumis au contact de produits chimiques dangereux, de la conception jusqu'à la mort." Printemps silencieux (1962) de Rachel Louise Carson.

Si ce dossier débute avec l'annonce par Charles III de son diagnostic médical, il ne s'agit pas de la première rencontre du chef d'Etat avec le cancer. Au contraire, le monarque britannique a construit son parcours politique en militant pour la protection de l'environnement, et donc sur les déterminants des cancers. La santé humaine est intrinsèquement liée à celle de notre environnement, c'est donc bien en s'attaquant au problème écologique que le roi

Malgré une pluie de déclarations gouvernementales et d'appels à mobilisation depuis trois décennies (Conférence européenne pour la santé et l'environnement de 1989, Déclaration de Wingspread en

Déclaration de Lyon des villes européennes pour la santé globale en 2022), l'action publique suit pas.

« La santé de notre environnement est la pierre angulaire de notre propre santé »

Au Parlement, les commissions permanentes séparent de facto les enjeux de santé intégrés aux affaires sociales des questions environnementales insérées parfois dans le développement durable et l'aménagement du territoire, et parfois dans les affaires économiques. Quant au Gouvernement, si la santé environnementale relève des attributions des ministres chargés de la santé et de la transition écologique, les services centraux compétents sont d'abord rattachés à ce dernier. Malgré l'ajout de la «prévention» dans l'intitulé du ministère chargé de la santé, aucune révolution culturelle n'a été initiée, aucun changement global de vision ne s'est révélé.

Deux échelles de gouvernement se distinguent dans la prise en compte de l'approche One Health. D'abord, les collectivités territoriales qui s'engagent en France et en Europe, dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens, avec un urbanisme favorable

à la santé, ou encore par l'amélioration de la de qualité intérieur, facteur clef de la maîtrise de certaines épidémies comme le COVID-19 ou la grippe. Ensuite, le Parlement européen dont la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire reconnaît de fait le lien entre ces trois enjeux.

La santé de notre environnement est la pierre angulaire de

notre propre santé. C'est en luttant pour la préservation et la protection de celui-ci que nous lutterons pour elle. La santé environnementale est ainsi bien plus qu'une simple préoccupation écologique, et doit devenir un pilier fondamental de la santé publique lors de cette décennie.

Adopter des politiques environnementales plus strictes, en réglementant l'utilisation de substances toxiques et en réduisant les émissions de polluants atmosphériques n'est pas le fait du prince mais est une nécessité absolue pour notre santé à tous et toutes. Promouvoir des pratiques agricoles durables, qui préservent la santé des sols, des eaux et des êtres humains ne sera jamais un luxe mais une nécessité. Ce sont les plus précaires et fragiles d'entre nous qui pâtissons le plus d'un environnement malade. Notre devoir d'action écologique est donc immense.







Charles a commencé sa lutte contre le cancer.

Alors que notre système de santé est concentré sur le soin d'une part, individuel d'autre part, les facteurs de risques ne sont pas pris en compte, notamment les déterminants environnementaux, qui ne sont plus à démontrer, avec des produits toxiques omniprésents dans nos quotidiens.

Alors oui, quelques politiques de prévention comportementale, notamment contre le tabac et l'alcool existent bien - et encore de manière insuffisante. Mais l'approche One Health, ou Une seule santé, qui tient compte des liens complexes entre les organismes vivants et les écosystèmes, reste le parent inexistant de nos politiques de santé publique.

CONJUGUER FORCES ET AMBITIONS: UN ENGAGEMENT PUBLIC CONTRE LES CANCERS

Manuel RODRIGUES

Président de la Société française du cancer



es chiffres sont connus : plus de 400 000 nouveaux cas de cancers par an en France, un tiers d'entre nous seront affectés dans leur vie. Au-delà de ces patients, ce sont des millions de proches et aidants familiaux qui sont, chaque année, impactés par la survenue d'un cancer. La lutte contre les cancers est une priorité de santé publique.

Lutter contre les cancers doit passer par la prévention. Leurs causes sont évitables dans près de 40% des cas. S'il y a un consensus politique concernant le tabac ou la promotion de l'activité physique, en revanche la promotion d'une alimentation plus équilibrée, la lutte contre les pollutions et la réduction de la consommation d'alcool sont des sujets plus débattus dans les chambres alors que la communauté scientifique est unanime. La consommation de fruits et légumes doit être promue tandis que celle des charcuteries, viandes bovines et produits ultra-transformés pour ne citer qu'elles, doit être limitée. A travers un 5ème Programme National Nutrition Santé ambitieux, il est indispensable de donner aux citoyens des

outils fiables tels que le Nutri-Score qui leur permettront de faire les meilleurs choix. Quant à l'alcool, il est la seconde cause de cancers évitables en France avec un coût social évalué à plus de 100 milliards d'euros en 2019 en France. La loi Evin doit être soutenue et adaptée aux nouveaux médias. Avoir le courage politique de s'attaquer à ces facteurs est le choix du bon sens, un puissant levier de santé publique pour la santé des Français.

La prise en charge oncologique repose principalement sur la chirurgie, la chimiothérapie et la radiothérapie, des traitements historiques qui restent centraux. Des avancées significatives ont été réalisées mais des défis persistent. Près d'une vingtaine de nouvelles autorisations de mise sur le marché (AMM) sont obtenues tous les ans. Toutefois, le coût des traitements médicamenteux, supérieur à 3 milliards d'euros par an déjà en 2017, augmente et celui-ci n'est pas proportionnel à l'amplitude du bénéfice clinique. En miroir, les épisodes de pénurie de médicaments essentiels, moins rentables telles que les chimiothérapies ou les antibiotiques, se multiplient et mettent en danger les patients.

L'accès à l'innovation passe par les essais cliniques. La France est au 1er rang européen (essais industriels et académiques réunis) et on peut saluer ici le rôle des Plans Cancer successifs dirigés par l'Institut National du Cancer (INCa). Non seulement la France a de bons délais d'ouverture mais elle a également une forte capacité d'inclusion grâce aux groupes coopérateurs. Le financement industriel est évidemment massif dans ce domaine mais le soutien à la recherche publique reste crucial. Les laboratoires de recherche publics peuvent être source d'innovation thérapeutique et peuvent y être encouragés. Les financements publics de recherche clinique permettent de poser des questions complexes de stratégie thérapeutique voire de drug repurposing. Enfin, la question de l'accessibilité précoce aux thérapies innovantes reste cruciale. La France se distingue par son dispositif d'accès précoce aux

traitements innovants particulièrement efficace, envié par nos voisins européens. Celui-ci permet aux patients atteints de cancers d'accéder aux thérapies les plus prometteuses avant leur AMM tout en laissant le temps de négociation tarifaire aux autorités.

La lutte contre les cancers est un défi exigeant nécessitant une approche intégrée, mêlant politiques volontaristes d'accès aux soins, de prévention, de dépistage, avec soins de qualité et traitements innovants. Il est essentiel d'adopter une approche coordonnée, intégrée, pour relever ce défi et améliorer la vie de millions de personnes touchées directement ou indirectement par ces maladies



DIAGNOSTIC PRÉCOCE DES CANCERS PAR BIOPSIE LIQUIDE : UNE RÉVOLUTION EN COURS QUI ATTEND LE RÉVEIL DE L'EUROPE

Patrizia PATERLINI-BRÉCHOT

- ▶ Professeur Émérite Université Paris Cité
- ▶Oncologue, Hématologue
- ► Fondatrice Société
 Rarecells
- ► Auteur du livre: Tuer le Cancer (Stock)



e cancer, avec 433 136 nouveaux cas et 157 400 décès par an, est la première cause de mortalité prématurée en France. En Europe, on compte 2,6 millions de nouveaux cas et 1,270 millions de décès par an. On assiste à une augmentation du nombre des cancers dans le monde (+50 %, de 14 à 21 millions) et de décès (+60 %, de 8 à 13 millions) sur la période de 2012 à 2030 (American Cancer Society). Parallèlement, les coûts relatifs au cancer ne cessent d'augmenter : en Europe, ils sont estimés à 103 milliards d'euros par an, en France, à 18 milliards d'euros (+48 % en 13 ans). Avec l'immunothérapie et les thérapies ciblées, l'oncologie voit une révolution en marche. Toutefois, le nombre des cancers et de décès par cancer est en augmentation, et les dépenses liées au cancer explosent.

En réalité, le principal facteur déterminant de la guérison reste le stade du cancer au diagnostic. Environ 50 % des cancers sont actuellement diagnostiqués au stade avancé. Selon l'American Cancer Society, 90 % des patients avec cancer diagnostiqué au stade précoce (stade 1) et 5% de ceux avec cancer diagnostiqué au stade tardif (stade 4) survivent à 10 ans du diagnostic. Nos armes thérapeutiques peuvent guérir le cancer s'il est diagnostiqué précocement, alors qu'elles creusent les dépenses de santé sans guérir le patient s'il est détecté trop tard. Ainsi, la lutte contre le cancer est, plus que jamais, une lutte contre la montre.

Pour diagnostiquer le cancer plus tôt, il est impératif de développer des tests biologiques non invasifs, dits de "biopsie liquide",

pour la mise en place d'une surveillance périodique. En effet, le plus souvent, le cancer débutant ne donne pas de symptômes.

On appelle Biopsie Liquide l'ensemble de nouveaux tests effectués sur des liquides biologiques, en particulier le sang. En oncologie, ces tests peuvent être utiles pour le suivi des patients avec cancer et l'aide au choix des traitements ciblés. Leur application au diagnostic précoce du cancer est un des secteurs les plus difficiles de la médecine: très peu d'entreprises au monde travaillent à ces développements. Pourtant, l'enjeu est de taille, car le but est une avancée radicale dans la lutte contre le cancer, similaire à celle apportée par les antibiotiques aux maladies infectieuses. De plus, le nouveau marché est géant, estimé à 75 milliards de dollars.

Pour détecter dans le sang les signes précoces d'un cancer, les tests de biopsie liquide doivent capter des « signaux faibles » du cancer, notamment des molécules d'ADN ou des cellules tumorales.

Les Etats Unis mènent actuellement le jeu : parmi les rares compagnies qui développent ces tests dits "MCED" (Multi Cancer Early Diagnosis), les plus financées et développées sont aux US (Grail, Delfi, Thrive). L'Europe est presque absente. L'Université de Columbia (New York), par le Prof Azra Raza, a créé en 2020 le think tank TOTT (The Oncology Think Tank)¹ dans le but d'accélérer les avancées dans ce domaine. Le TOTT réunit les plus prestigieuses Universités américaines et des rares compagnies identifiées comme leaders dans le diagnostic précoce du cancer par biopsie liquide. Parmi elles, la très connue Grail et la compagnie française Rarecells. Grail développe un test (Galleri) qu'elle a pu appliquer à des populations très vastes. Malgré une sensibilité de 29 %, et 62 % de faux positifs², le test Galleri est vendu aux US à 949 \$.

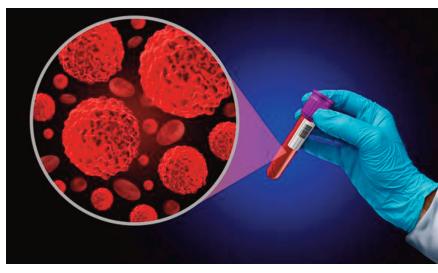
« Il serait important que l'Europe identifie ce secteur comme un des domaines clé de la santé de demain et soutienne son développement »

Rarecells, quant à elle, développe un test à bas cout et haute performance, grâce à l'imagerie cellulaire augmentée par l'intelligence artificielle, et le scanning moléculaire pour identifier l'organe où le cancer se développe.

Il serait important que l'Europe identifie ce secteur comme un des domaines clé de la santé de demain et soutienne son développement pour l'amélioration de la survie et la croissance économique.

 We Must Find Ways to Detect Cancer Much Earlier By Members of The Oncology Think Tank on January 8, 2021. Scientific American. https://www.scientificamerican.com/article/we-must-find-ways-to-detect-cancer-much-earlier/

2. Schrag et al The Lancet 2023: Blood based tests for Multicancer early detection (Pathfinder): a prospective cohort study.





L'UE : EN MARCHE POUR DÉCARBONER SON SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE



Avec l'Accord de Paris en 2015, les États membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés à prendre des mesures pour que l'augmentation de la température moyenne mondiale ne dépasse pas 1,5°C par rapport aux niveaux pré-industriels. Pour y arriver, l'UE a ainsi adopté un Pacte vert qui vise à la rendre climatiquement neutre d'ici 2050, avec déjà une réduction d'au moins 55 % de ses émissions avant 2030. Comment ? En accélérant notamment sur la transition énergétique!

C'est dans ce cadre qu'a par exemple été fixé l'objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'UE d'ici la fin de la décennie. La France en est encore loin, aussi parce que le nucléaire, énergie considérée comme déjà décarbonée, reste prépondérante.

Selon les données officielles, le mix énergétique français en 2023 est ainsi dominé par le nucléaire (à 36,6 %), suivent encore le pétrole (à 30,3 %) et le gaz naturel (à 15,5 %), et les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque, biogaz...) n'arrivent qu'en quatrième position, à près de 14%, le charbon pour sa part étant désormais à moins de 3 %.

Que ce soit en France ou dans le reste de l'UE, les investissements pour les renouvelables tendent en tout cas à s'intensifier. Globalement, on l'aura compris, notamment avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, les Européens cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement en gaz et à diminuer leur dépendance aux combustibles fossiles. Leur objectif est également d'être à la pointe de l'innovation dans le domaine de l'énergie, en soutenant la recherche et le développement de technologies à même de leur permettre de réussir au mieux leur transition énergétique, telles que le stockage d'énergie et l'hydrogène vert.

Enfin, la réalisation d'un marché unique vise à garantir la sécurité d'approvisionnement de l'énergie à un prix abordable... Ce qui ne paraît pas forcément gagné vu ce qu'il ce qu'il se passe avec la flambée des prix ces derniers mois.

Stéphanie Fontaine

LE RENOUVEAU DU NUCLÉAIRE **EN EUROPE**

Joël BARRE

Délégué interministériel au nouveau nucléaire



Le développement de l'énergie nucléaire fait son grand retour en France avec plusieurs projets majeurs : prolongation de la durée de vie des réacteurs du parc existant à 60 ans et au-delà, construction d'au moins 6

nouveaux réacteurs EPR2, dynamique avec les petits réacteurs modulaires, politique énergétique d'ensemble, qui vise à atteindre la neutralité carbone en décarbonation. » 2050, et qui a déjà permis de réduire, en

l'espace d'un an, nos émissions nationales de gaz à effet de serre de 4,8 % par rapport à leur niveau de 2022¹. Cette stratégie énergétique française repose sur quatre piliers complémentaires. Les deux premiers reposent sur les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, afin de renforcer notre maîtrise de la demande en énergie. Les deux autres visent à développer un mix électrique robuste afin d'accompagner le mouvement de sortie des énergies

fossiles. Pour répondre aux croissants électricité décarbonée, il s'agit d'une part de renforcer nos capacités nucléaires pour disposer d'une base pilotable, souveraine et compétitive, et, d'autre part, de continuer à développer les énergies renouvelables.

Retour du nucléaire en Europe, également. Il faut se féliciter du changement de regard porté sur le nucléaire en Europe, dont témoigne l'organisation à Bruxelles d'un premier sommet international sur l'énergie nucléaire les 21 et 22 mars derniers. La France joue un rôle majeur dans cette nouvelle dynamique avec la création d'une Alliance du nucléaire début 2023. Celle-ci rassemble à ce jour une quinzaine d'Etats européens et s'est encore récemment réunie, le 6 mars dernier. Avec les membres de cette alliance, nous attendons de l'Union européenne une meilleure

reconnaissance du rôle de l'énergie nucléaire aux côtés des énergies renouvelables pour atteindre nos objectifs de décarbonation. Cette demande d'une approche technologiquement neutre a récemment trouvé une première traduction dans le compromis obtenu le 6 février dernier pour le règlement pour une industrie « zéro émission nette ». Dans sa dernière version, celui-ci prévoit désormais que les technologies nucléaires bénéficient des mêmes avantages que ceux initialement offerts aux seules énergies renouvelables. Il faut également saluer le projet d'une alliance industrielle dédiée aux projets de petits réacteurs modulaires (SMR) et réacteurs modulaires avancés (AMR), dont la contribution aux efforts de décarbonation pourrait être précieuse.

Dans ce contexte favorable, porté par un soutien croissant des opinions publiques, en particulier chez les jeunes générations, les attentes sont fortes à l'égard de l'industrie nucléaire française et européenne. Le défi principal est de reconstituer un système industriel performant pour mener à bien ces projets, dans les coûts et dans les délais. A ce titre, la position de la France est singulière puisqu'elle est à la fois pourvoyeuse de technologies, qu'elle

> bénéficie d'une chaîne d'approvisionnement complète ainsi que d'un opérateur en charge de construire des réacteurs dans le cadre d'une approche programmatique (au moins d'EPR2). La réussite de

d'innovation « nous attendons de l'UE une et renforcement des meilleure reconnaissance du installations du cycle du combustible.
Cette forte ambition en faveur du nouveau nucléaire » s'inscrit dans une pour atteindre nos objectifs de

> la filière française dans son effort de remontée en capacité et de maîtrise industrielle est donc déterminante et prioritaire pour le succès d'un renouveau nucléaire en Europe.

1 Les émissions nationales de gaz à effet de serre ont ainsi diminué de près de 30% par rapport à 1990, pour un objectif de - 55 % en 2030.



LA FAILLITE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Taxe sur les surprofits :

« Seulement 4 milliards

récoltés pour plus de 30

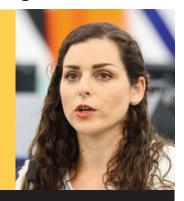
milliards de bénéfices

nets pour les

énergéticiens »

Marina MESURE

- Députée française (GUE-NGL) au Parlement européen
- ► Membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- ► Membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie



vec l'explosion du prix de l'électricité sur les marchés en 2022, la Présidente de la Commission avait promis dans son discours sur l'état de l'Union de « découpler les prix de l'électricité de l'influence dominante du gaz » et « entreprendre une réforme complète et en profondeur du marché de l'électricité ». Deux ans plus tard, le Parlement s'apprête à valider cette réforme tant ettendue et de l'électricité ».

l'électricité ». Deux ans plus tard, le Parlement s'apprête à valider cette réforme tant attendue et le compte n'y est pas.

Le principe de détermination du prix sur les marchés en fonction de celui du gaz est

maintenu. Cette absurdité n'a d'autre justification que de gonfler artificiellement le prix de vente pour assurer des profits records aux énergéticiens. La France Insoumise a été le seul parti français au Parlement européen à proposer le rétablissement d'un prix de vente indexé sur les coûts moyens de production conformément aux aspirations de nos concitoyens, des entreprises et des collectivités.

La taxe sur les surprofits des énergéticiens ne sera pas reconduite. Même si son bilan en France est plus que décevant, cette mesure avait le mérite d'exister. Seulement 4 milliards récoltés pour plus de 30 milliards de bénéfices nets pour les énergéticiens en 2022/2023 du fait de l'incompétence du gouvernement. Les bénéfices des énergéticiens correspondent d'ailleurs au coût pour

le contribuable français du

bouclier tarifaire.

Concernant les tarifs réglementés de vente de l'électricité, Bruno Le Maire a annoncé leur extension en 2025 à toutes les PME, alors que la directive qui sera prochainement validée prévoit justement leur suppression cette année-là. Et quid des collectivités qui, prises à la gorge par leurs factures d'électricité, ne peuvent plus assurer leurs missions essentielles ? Ce fut notamment le cas de l'institution intercommunale des Wateringues, en charge de la prévention des inondations autour de Dunkerque, qui a dépensé plus de 98 % de son budget de fonctionnement pour payer sa facture d'électricité lors des crues de l'hiver dernier, alors qu'elle souhaitait depuis plusieurs années dédier ce budget à l'entretien des canaux et l'achat de nouvelles stations de pompage. Les insuffisances du système d'évacuation des eaux couplée aux effets dévastateurs du changement climatique auront provoqué des inondations à répétition dans cette zone comportant une des plus importantes concentrations en France de sites Seveso, la plus grande centrale nucléaire du pays et où résident près d'un demimillion de personnes.

Autre demande balayée par le reste de l'hémicycle et par la France au Conseil: l'interdiction de réduction de puissance électrique pour impayé. Alors que les prix de l'électricité ont été multipliés par 2,5 depuis la libéralisation du secteur, de nombreux ménages ne peuvent plus suivre. Ces mêmes personnes vivent en général dans des logements mal-isolés et souffrent donc de pathologies liées à l'humidité et au froid. Ces pathologies ont un coût important sur le

système de sécurité sociale. Mais encore une fois, l'intérêt financier à court-terme des fournisseurs aura été privilégié à la dignité de nos concitoyens.

Les entreprises privées dans le domaine énergétique ont engrangé des bénéfices record en investissant une part dérisoire de leurs revenus dans de nouvelles capacités de

production. Renationaliser le secteur, c'est assurer que la facture des usagers serve à construire de nouvelles centrales électriques : dans le cadre de la transition énergétique, RTE prévoit une augmentation de 35 % de nos besoins en électricité d'ici 2050.

La tarification de l'électricité est aussi un enjeu social, de souveraineté et de sécurité. La non-réforme votée le 11 avril ne fait qu'entériner la marchandisation de ce bien essentiel et développe encore un peu plus les mécanismes de marché, au seul bénéfice des énergéticiens.

Il est urgent de sortir l'électricité du marché.



UNE EUROPE DE L'ÉNERGIE POUR UNE FRANCE DURABLE

Henri ALFANDARI

- Député Horizons et App. d'Indre-et-Loire
- ► Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Secrétaire de la commission des Affaires européennes
- A l'initiative d'une proposition de résolution européenne relative à l'énergie nucléaire comme enjeu pour la décarbonation du mix énergétique européen



'énergie est un des enjeux majeurs du XXIème siècle. Nos sociétés européennes ont réussi à bâtir des systèmes sociaux protecteurs pour leurs concitoyens, et si elles ont pu le faire, c'est grâce à l'essor économique continu issu des premières révolutions industrielles. Cette épopée du progrès par le développement industriel a été rendue possible par l'augmentation de la force du travail et la puissance apportée par les moteurs (démultiplication du jus de bras) alimentés par des ressources abondantes et peu chères d'énergies primaires. Charbon, pétrole puis gaz ont donc assuré la prospérité de nos sociétés, soit le confort de nos citoyens et la place de nos pays dans le concert mondial.

Or, pour nos générations, ces ressources, fossiles, sont les responsables avérées des menaces climatiques qui pèsent sur notre avenir. À cela, nous pouvons ajouter que nous sommes majoritairement dépendants de leurs importations, ce qui nous place dans une situation d'insécurité tarifaire et de faiblesse stratégique.

Cette inflation de nos dépendances a été mise en lumière par la guerre en Ukraine. Cette situation est préoccupante et induit sur tout le continent une anxiété des peuples européens quant à leur avenir.

Devant l'ampleur de la tâche, pas d'abattement, pas résignation, nous pouvons et nous devons agir. La méthode nous la connaissons, c'est celle qui a prévalu à la création de la « Communauté européenne du charbon et de l'acier », aujourd'hui notre union est plus intégrée et l'outil de cette ambition est le « Projet important intérêt européen commun » (PIIEC). Des PIIEC sur les énergies décarbonées (renouvelables, nucléaire de troisième et quatrième générations) seront l'expression d'une vision commune claire et déterminée des Etats membres, permettant de structurer des filières disposant de moyens financiers massifiés

donneront à l'Europe la puissance d'action nécessaire à sa souveraineté industrielle et sociale.

Cette ambition doit-être partagée en France et dans toute l'Europe, il ne faut pas décevoir, et pour cela il ne faut pas mentir : il n'y aura jamais 100 % d'énergies renouvelables, pas plus qu'il n'y aura 100 % de nucléaire. Il faudra produire beaucoup plus d'électricité décarbonée mais cela sera un échec si dans le même temps nous ne la consommons pas beaucoup mieux.

Par ailleurs l'augmentation de la production d'électricité ne sert à rien si elle ne va pas de pair avec un investissement massif dans nos réseaux. Ne perdons jamais de vue que l'industrie représente près de 50 % de la consommation énergétique européenne et qu'aucun de nos objectifs climatiques ne sera réalisé si nous ne décarbonons pas les usages industriels.

Enfin, nous parlons de décarbonation du mix énergétique, donc de notre société, cela veut bien dire que le carbone est une composante majeure de celles-ci : nous devons donner un prix au carbone. C'est

« il ne faut pas décevoir, et pour cela il ne faut pas mentir : il n'y aura jamais 100 % d'énergies renouvelables, pas plus qu'il n'y aura 100 % de nucléaire. »

l'ambition du marché européen des crédits carbone et du mécanisme de contrôle aux frontières. Mais en l'état, ils sont incomplets et doivent être corrigés pour assoir le contrôle et la négociation avec les autres grandes zones économiques mondiales sur la base de l'intensité carbone des mix énergétiques.

La feuille de route est claire, elle ne manque pas de difficultés ; mais nous avons en France et dans toute l'Union les ressources, le savoir, l'intelligence et le courage pour réussir ces défis. ●



FAIRE LE PACTE VERT EUROPÉEN PAR TEMPS DE CRISE

Camille DEFARD

► Cheffe du Centre Énergie de l'Institut Jacques Delors



Phuc-Vinh NGUYEN

Chercheur sur les politiques française et européenne de l'énergie au sein de l'Institut Jacques



déployer

territoire:le

non-respect

de

epuis le lancement du Pacte vert pour l'Europe en 2019, l'Union européenne (UE) a traversé une succession de crises qui transforme le contexte de déploiement de ses ambitions climatiques : pandémie, choc énergétique, guerre en Ukraine, manque de compétitivité des industries vertes. Ces évènements n'ont pourtant

pas empêché l'UE de doter le Pacte vert d'une solide base réglementaire, notamment avec le Paquet "Ajustement à l'objectif 55". A la lueur des crises, la transition énergétique est apparue comme un facteur important de résilience et de sécurité de long terme. Sur les 75 textes composant le Pacte vert européen, trois quarts devraient avoir été

adoptés d'ici la fin de la mandature. Ainsi, se pose désormais la question de leur mise en œuvre au niveau national. Pourtant, bien qu'il n'ait pas encore été décliné domestiquement, le Pacte vert fait déjà l'objet de nombreuses critiques.

A cet égard, se multiplient les appels à opérer une "pause" dans la réglementation environnementale de l'UE, en attestent les propos tenus en mai 2023 par le Président français Emmanuel Macron ou encore le Premier ministre belge faisant directement écho aux demandes de moratoire du Parti Populaire Européen. Pourtant, ce n'est pas d'une pause dont l'UE a besoin. A mesure que les connaissances scientifiques évoluent et que les progrès technologiques s'opèrent, la réglementation devra accompagner ce mouvement, sous peine de perdre l'avantage réglementaire compétitif acquis avec le Pacte vert. A rebours d'une pause, c'est d'une mise en œuvre diligente de la part des Etats membres et d'un

« si la France tente de se soustraire unilatéralement à ces objectifs, pourquoi ses voisins n'en feraient-ils pas autant? »

ou encore la tentative consistant à les diluer au sein bas-carbone en sont des exemples. Or, un tel comporte de la contractional. Pourtant, bien

plan de financement pour permettre au Pacte vert de déployer son plein potentiel qui apparait nécessaire.

En ce sens, les récents agissements de la France font état d'une forme d'ambivalence.¹ Ambitieuse lorsqu'il s'agit de contribuer à fixer des objectifs européens en matière de développement d'énergies renouvelables, elle l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit

objectifs
pour 2020
ou encore la tentative consistant à les diluer au sein d'un objectif
bas-carbone en sont des exemples. Or, un tel comportement risque
de nuire à la crédibilité de la France auprès de nos partenaires
européens tout en retardant la transition énergétique du continent :
si la France tente de se soustraire unilatéralement à ces objectifs,
pourquoi ses voisins n'en feraient-ils pas autant ?

Face aux immenses défis géopolitiques et climatiques, une stratégie commune est plus que jamais nécessaire et doit être portée par la France au sein de l'UE, puisque malgré les progrès, les outils européens ne sont pas à la hauteur.² L'UE doit donc se doter d'une nouvelle stratégie commune de sécurité énergétique, fondée sur les infrastructures et les industries vertes, couplées à des politiques de sobriété et d'efficacité. Réaliser nos ambitions climatiques requiert un budget européen plus important pour soutenir la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour financer la transition. Créer de nouvelles ressources propres, lancer un nouvel emprunt commun,

ou mobiliser les revenus du marché du carbone européen sont autant d'options qui pourraient utilement être combinées.

Face à la montée des menaces extérieures et des vulnérabilités domestiques, il est essentiel de doter l'UE d'une meilleure capacité d'action et d'anticipation des futures crises énergétiques. C'est là tout l'enjeu des prochaines élections et du prochain cycle politique institutionnel européen.



1 Pour aller plus loin sur les implications du concept de pause réglementaire, voir Nguyen, P.-V. « Pacte vert : vers une « pause réglementaire européenne » ? », Décryptage, Institut Jacques Delors, janvier 2024.

2 Pour aller plus loin sur le bilan et les perspectives pour le prochain cycle institutionnel européen, voir Defard, C. 2023. Energy Union 2.0 to deliver the European Green Deal. Rapport, Institut Jacques Delors, Novembre 2023

« UNIS DANS LA DIVERSITÉ », TELLE A TOUJOURS ÉTÉ LA DEVISE DE L'UE, EN PARTICULIER EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE

Sophie MÉRITET

- ► Vice Presidente, International Affairs
- Associate Professor in Economics
- ► Maitre de Conférences en Sciences Economiques (HDR)
- Co-Director Master 2 Energie Finance Carbone
- Laboratoire d'Economie de Dauphine LEDa
- Centre de Geopolitique de l'Energie et des Matieres



istoriquement, le secteur de l'énergie a joué un rôle crucial dans la construction européenne. Avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1952, les pères fondateurs ont souligné son rôle stratégique pour garantir paix et prospérité sur le continent. Depuis lors, la politique dans ce

continent. Depuis lors, la politique dans ce domaine a continué à être un élément clé de l'intégration européenne, favorisant la coopération transfrontalière, la concurrence équitable et le développement de marchés intérieurs de l'énergie.

La crise énergétique survenue en 2022, conséquence directe de l'invasion de

l'Ukraine, a mis en évidence l'urgence de sécuriser les approvisionnements énergétiques, incitant les pays européens à adopter come délai des plans d'action pour réduire leur

adopter sans délai des plans d'action pour réduire leur dépendance aux combustibles fossiles et encourager le recours aux énergies renouvelables.

Face à des défis comme la hausse des coûts énergétiques, une dépendance externe accrue, et l'urgence de minimiser les émissions de CO2, l'équation européenne apparait de plus en plus difficile à résoudre : comment sécuriser les approvisionnements tout en étant compétitif et en protégeant l'environnement ?

Les engagements en matière de lutte contre le changement climatique sont néanmoins clairs. L'Accord de Paris de 2015 constitue un jalon essentiel en fixant des cibles de diminution des émissions pour restreindre le réchauffement global. Les États membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, nécessitant l'adoption du Pacte vert européen pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec une réduction d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

L'ambition principale de la transition énergétique européenne s'étend au-delà de la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser cette transition avec succès, un engagement collectif vers l'investissement dans les technologies vertes et la promotion de comportements énergétiques durables est essentiel, ce qui

devrait également générer des emplois dans le secteur des énergies renouvelables et consolider la stature de l'Europe comme un acteur clé global dans ce domaine.

L'UE vise une politique énergétique commune centrée sur les énergies renouvelables pour garantir l'approvisionnement énergétique, stabiliser les prix, et combattre le réchauffement climatique. Cette stratégie comprend la réforme du marché de l'électricité pour encourager la concurrence, l'innovation, et l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique. Les États membres sont incités à coopérer pour développer des projets énergétiques transfrontaliers, notamment les interconnexions électriques et les réseaux intelligents. De plus, l'UE a établi des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique, visant à réduire la consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité dans tous les secteurs économiques.

L'intégration de technologies numériques et de réseaux intelligents optimise la distribution et la consommation d'énergie, favorisant une gestion plus efficace des ressources énergétiques. Impliquer activement les citoyens européens dans la transition énergétique, via la production décentralisée d'énergie renouvelable et l'adoption de solutions d'efficacité énergétique, est essentiel pour accélérer le

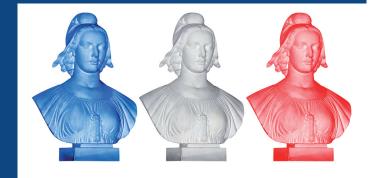
passage à une économie verte et inclusive. La participation des municipalités et des communautés est cruciale pour atteindre les objectifs du Pacte vert, soulignant l'impact significatif des actions locales sur les stratégies européennes.

« Unis dans la diversité », la devise européenne, incarne toujours la démarche visant à unir les forces

dans le domaine énergétique, transformant la diversité des situations, des histoires et stratégies en une dynamique commune. lacktriangle

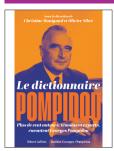






Sommaire

- Gouvernement
- Parlement
- Corps d'État, AAI, CESE **49** Collectivités d'Outre-Mer, Commune, Intercommunalité, Préfectures
- Préfectures de départements
- Santé
- Affaires publiques **54**Autres Mouvements



MANIGAND Christine et SIBRE Olivier (ss dir.) . « Le dictionnaire Pompidou ». Robert Lafont

« Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, je souhaiterais que les historiens n'aient pas trop de choses à dire sur mon mandat. » La prophétie s'est réalisée, moins parmi les historiens, que dans la mémoire collective, à l'ombre du Général de Gaulle. Georges Pompidou aurait perdu le cœur des Français, alors qu'il incarne des « années bonheur »

que rien ni personne, depuis, ne semble avoir retrouvé. Ce compromis de la grandeur avec le bonheur, de l'exigence avec la prospérité, c'est le moment Pompidou, cette rencontre d'un Français petit-fils de paysans du Cantal, fils de deux hussards noirs de la République, avec un destin national, ayant profité d'une ascension méritocratique absolument inégalée.

Dernier littéraire, normalien et agrégé des lettres, à accéder à la fonction suprême, pourtant rompu aux questions monétaires, financières, économiques, et industrielles, maîtrisant parfaitement tous les dossiers du pays, parfaitement

politicien, parfaitement fidèle aussi à son mentor sans avoir été en résistance, Georges Pompidou, cet humaniste passionné de culture et de création, incarne la profondeur d'une France en pleine transformation, capable de penser son avenir et de le façonner. Publié par l'Institut Georges-Pompidou à l'occasion du 50e anniversaire de la mort de l'ancien chef de l'État, ce dictionnaire inédit grand public rédigé par les meilleures plumes (écrivains, académiciens, universitaires, journalistes, politiques) retisse les liens entre Georges Pompidou et les Français, à travers un parcours intime et public polysémique, illustrant tous les aspects de sa personnalité et de son action.

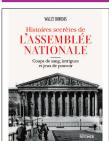


ALBERTINI Albert. « Giscard, le président qui osa ». Éditions de l'Archipel

Le 19 mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing (1926-2020) devient président de la République en battant François Mitterrand de quelque 400 000 voix. Avec la rigueur du polytechnicien qu'il est, il entend concrétiser le projet qu'il a proposé aux Français : « Le changement sans le risque. »

Sa jeunesse (48 ans), son expérience (il été ministre de l'Économie de Charles de Gaulle et de Pompidou) et son dynamisme annoncent un nouveau style en politique. De fait, il inaugure son mandat en remontant à pied les Champs-Élysées. Bientôt, il convie à sa table quatre éboueurs... Cinq décennies ont passé. Que reste-t-il du septennat de VGE, cet homme qui souhaitait concevoir un dessein national conciliant la générosité et l'efficacité et répondant aux aspirations de deux Français sur trois ?

Abordant les réformes abouties (majorité à 18 ans, légalisation de l'IVG, refonte de l'audiovisuel...) ou abandonnées, Pierre Albertini se livre à un inventaire critique de son action à la tête de l'État. Économie, logement, éducation, projets culturels, aménagement du territoire, protection de l'environnement : il analyse les réussites et les échecs d'un homme qui voulait changer la France.



BERTRAND Jean-Philippe. « Histoires secrètes de l'Assemblée nationale, Coups de sang, intrigues et jeux de pouvoir ». Éditions du Rocher

Les débats électriques qui enflamment l'Hémicycle aujourd'hui n'ont rien d'inédit. Depuis qu'elle existe, la Chambre basse a toujours été un lieu d'échanges passionnels et d'intrigues, au coeur du combat politique. La raconter, c'est revivre l'histoire de France et l'enthousiasme de ces élus de la nation qui font la loi. Car derrière les parlementaires se cachent des hommes. Avec leurs forces et leurs faiblesses, leurs convictions et leurs doutes.

De la Chambre des députés à l'Assemblée nationale, de la IIIe République à

nos jours, l'auteur dévoile, dans une série d'épisodes inédits, les formidables secrets du Palais-Bourbon. Trésors cachés, attentat, duel à l'épée, débats épiques... Une plongée originale dans les arcanes du pouvoir, de la vie parlementaire et de la démocratie.



FASQUELLE Daniel. « Oser l'Europe ». Éditions du Cerf

L'Europe est en danger. Attaquée à la fois par ceux qui lui reprochent d'être trop lointaine et ceux qui crient à l'ingérence de Bruxelles. Menacée par les populismes qui cherchent dans la construction européenne un bouc émissaire facile. Mal défendue par ceux qui

militent pour une Europe fédérale dont les peuples ne veulent pas. Il est grand temps de comprendre qu'elle est une part de nous-mêmes et de déconstruire les clichés qu'on lui associe. Non, ce ne sont pas les bureaucrates qui décident de tout à Bruxelles. Non, les normes européennes ne sont

pas la source de tous nos maux. Non, notre pouvoir d'achat n'a pas baissé avec le passage à l'euro. Pour réconcilier les Français avec l'Union européenne, il ne faut plus la voir comme une construction en devenir

mais plutôt comme un modèle achevé à perfectionner. C'est la thèse que défend Daniel Fasquelle dans cet ouvrage inspiré, tout en rappelant que l'Europe est le seul moyen d'échapper à toutes les tutelles dans un monde de plus en plus instable.



LIPPMANN Quentin. « Les femmes au pouvoir, que change vraiment la parité en politique ». Éditions Rue d'Ulm

Les femmes ont longtemps été absentes des positions de pouvoir en France. Depuis le vote de la loi sur la parité le 6 juin 2000, le nombre de femmes en politique est en constante augmentation. Les chiffres sont connus et largement commentés. Mais, au-delà de l'aspect comptable, la parité change-t-elle vraiment la place des femmes en politique ?

L'auteur mobilise résultats inédits et travaux de recherche parmi les plus récents menés en France et dans de nombreux pays pour livrer une

analyse détaillée des conséquences de la parité en politique. En étudiant l'accès des femmes au pouvoir, la manière dont elles l'exercent et comment elles y sont perçues, il montre que la parité a apporté des progrès indéniables : les femmes élues sont plus nombreuses, mènent des politiques différentes et transforment la perception que l'on a du pouvoir.

Néanmoins, certains acteurs politiques lui opposent toujours une résistance forte. Cela a pour conséquence d'entraver la carrière des femmes et de les exclure du coeur du pouvoir. Ce livre explique pourquoi et propose des pistes pour améliorer la parité. •



Depuis la mer, protégeons nos nations

A Villepinte | 4,7 2024

Le mondial du naval de défense

Pour exposer, contactez notre équipe commerciale: saleseuronaval@sogena-events.com

euronaval.fr



La CAMI Sport & Cancer accompagne les patients en traitement ou en rémission d'un cancer, dans des programmes de thérapie sportive, en ville ou à l'hôpital. Structure référente et reconnue du sport thérapeutique, elle bénéficie d'une reconnaissance universitaire, médicale et institutionnelle.